

DEPARTEMENT DU TARN

Communauté de Communes Lautrécois Pays d'Agout

Commune de Serviès

CONSULTATION DU PUBLIC

Portant sur la demande présentée par la
SAS CPENR de Cuq Serviès II filiale ABO Energy
D'autorisation environnementale pour son projet d'optimisation du parc éolien
actuellement en service sur les territoires des communes de
Cuq et Serviès 81

du 15 juillet 2025 à 9h, au 15 octobre 2025 à 17h

Procès-Verbal de Synthèse

Commissaires enquêteurs
Titulaire Michel AZIMONT
Suppléant Pierre CAMARDA

Nommés par le Tribunal Administratif de Toulouse
Ref TA : E 25000069/31

1	Rappel de la procédure.	5
2	Publicité de l'enquête	5
3	Bilan comptable des contributions reçues et entretiens menés	6
4	Statistiques de fréquentation du registre numérique	8
5	Avis des collectivités et des services	8
6	Observations du public	10
	6.1. Observations déposées, ou reportées sur le RD:.....	10
	6.2. Questions en réunion publique n° 1	79
	6.3. Questions en réunion publique n° 2.....	84
	6.4. Contributions écrites.....	90
7.	Questions complémentaires du commissaire enquêteur	90
8.	Conclusion	90

Ce PV de synthèse reprend la totalité des avis des services de l'état dont la MRAe et des collectivités locales ainsi que la totalité des observations du public et les questionnements du CE. CPENR est invitée à produire un mémoire en réponse apportant son avis, point par point au présent PV de synthèse ; elle dispose pour cela de 5 jours à compter de la remise du présent PV.

1 Rappel de la procédure.

Madame le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE, par décision en date du 05 mai 2025 portant le numéro E25 000069/31 a désigné comme commissaires enquêteurs :

- Michel AZIMONT : titulaire
- Pierre CAMARDA : Suppléant

Cette désignation acquise, Monsieur le Préfet du Tarn a prescrit la présente consultation du public par arrêté en date du 13 juin 2025.

La consultation s'est déroulée du mardi 15 juillet 2025 à 9h00 au mercredi 15 octobre à 17h00, soit sur une durée totale de 93 jours.

Conformément à l'arrêté d'ouverture, deux réunions publiques ont été organisées en mairie de Serviès :

- Le mercredi 23 juillet 2025, à 17h
- Le lundi 6 octobre 2025, à 18h

Le commissaire enquêteur a par ailleurs tenu 2 permanences :

- Le mercredi 3 septembre 2025, de 9h00 à 12h00,
- Le lundi 13 octobre 2025, de 14h30 à 17h30.
-

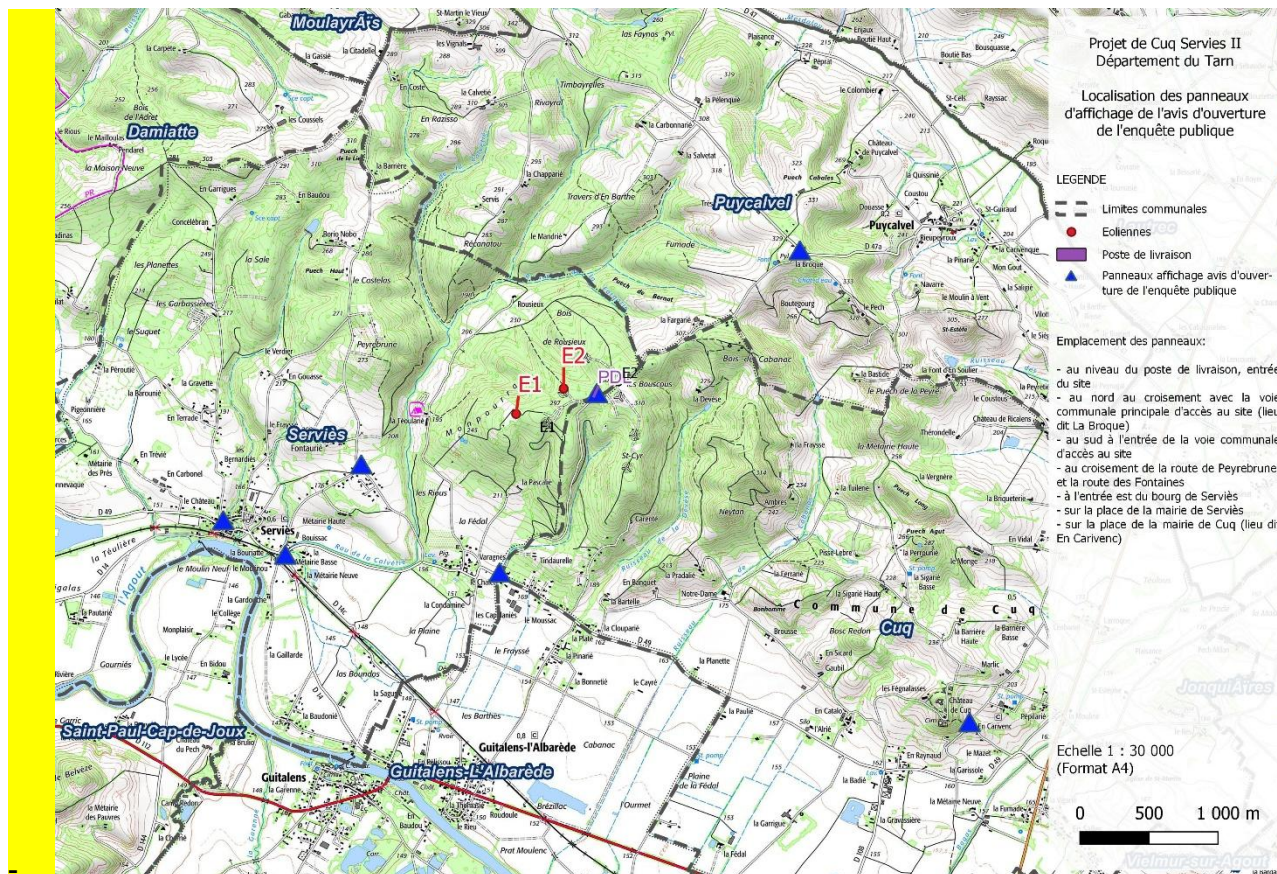
Un registre numérique a été mis à la disposition du public à l'ouverture de la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6332>

Le public pouvait aussi déposer ses observations par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur en Mairie de Serviès.

2 Publicité de l'enquête

La publicité règlementaire a comporté :

- Un avis au public portant les indications mentionnées à l'article R. 181-36 du code de l'environnement a été affiché, quinze jours avant l'ouverture de la consultation :
 - o En mairie de Serviès, siège de la consultation et commune d'accueil du projet,
 - o En mairies de : Brousse, Cuq, Dalmiatte, Graulhet, Guitalens, Jonquières, Puylaurens, Puycastel, Lautrec, Moulayrès, Saint Paul Cap de Joux, Vielmur-sur-Agout, comprises dans le périmètre de 6 kilomètres.
 - o Dans les locaux de la communauté de communes du Lautrécois, Pays d'Agout
- L'affichage de l'Avis de consultation format A2 sur fond vert, conformément aux caractéristiques fixées par l'arrêté ministériel du 18 novembre 2024, en 7 points dans les environs du projet, voir plan ci-dessous, triangles bleus.



- La publication de l'avis sur le site Internet des services de l'État du Tarn : <https://www.tarn.gouv.fr/Actions-l-etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Avis-d-enquetes-publicques-de-consultation-du-public-et-declarations-d-intention-de-projet>
- Sa publication sur le site dédié à la consultation accessible via le lien suivant : <https://www.registre-demateriaalise.fr/6332>
- La publication de l'Avis d'enquête dans les journaux suivants :
 - o La Dépêche du Midi du 19/06/2025
 - o Le Journal d'Ici du 19/06/2025

3 Bilan comptable des contributions reçues et entretiens menés

Le récapitulatif des entretiens menés et contributions écrites reçues est le suivant :

Entretiens :

- P1 : 4 entretiens à l'occasion de cette première permanence :
 - BIRBES Jean qui remet une contribution de 3 pages (n°29 du RD) ;
 - ROMMES Didier, venu s'informer ;
 - WEICHELDER Dominique, qui a déjà fait l'observation n°22 sur le RD ;
 - COUSTEL Jean, en tant que président de l'association « les crêtes vent de bout », il va faire une contribution à ce titre
- .
- P2 : 2 entretiens à l'occasion de cette seconde permanence

- BENOS Christian, auteur de la contribution n°11
- COUSTEL Jean Louis, auteur de plusieurs contributions

Contributions sur le registre numérique :

- 138 contributions parvenues

Courriers reçus :

- Trois courriers, mis sur le RD en observation n°28, n°29 et 107

Questions en réunion publique :

- RP1 : 11 participants dont 5 se sont exprimés.
- RP2 : 17 à 24 participants, 20 prises de paroles, certains s'exprimant plusieurs fois...
- Voir compte rendu des 2 RP sur la plateforme : <https://www.registre-demateraialise.fr/6332>

Le public en majorité opposé au projet c'est mobilisé, de façon quelques fois agressive, parfois sans motivation pertinente...

4 Statistiques de fréquentation du registre numérique

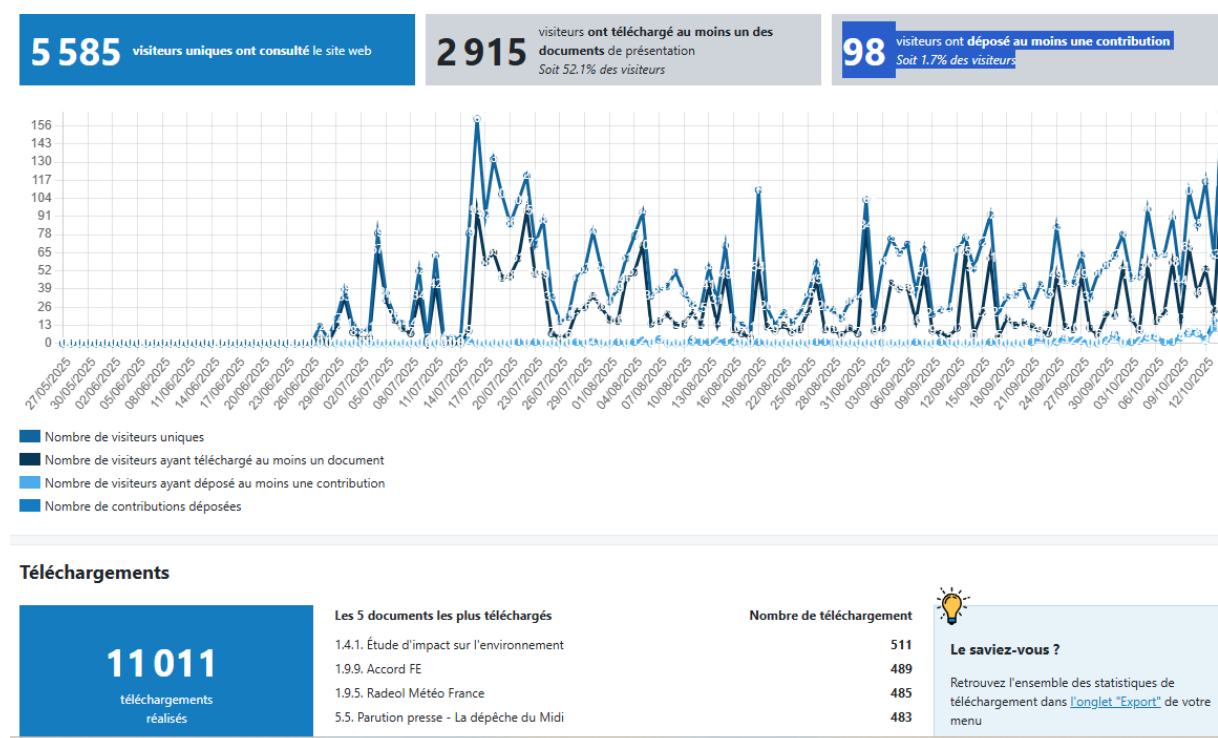
Les statistiques du registre numérique indiquent que celui-ci a reçu 5585 visites, dont 2915 ont téléchargé un élément, 98 visiteurs ont déposé au moins une contribution. Soit 1.7% des visiteurs.

Il convient d'exclure de ces visiteurs les personnes parties prenantes à l'enquête (les commissaires enquêteurs, l'autorité organisatrice, le porteur de projet et ses conseils...), qui sont possiblement à l'origine d'une part non négligeable de ces fréquentations.

Les statistiques de fréquentation du site et de téléchargement de documents visualisées ci-dessous pourraient laisser penser que le projet a toutefois suscité quelque curiosité.

Elles sont à modérer toutefois par une analyse plus fine des origines de ces consultations, qui laissent à penser qu'il s'est autant agi de curiosité des professionnels de l'enquête publique (services, commissaires enquêteurs) à la recherche de références d'un premier dossier de consultation « nouvelle procédure », que d'un public réellement préoccupé par ce projet.

Fréquentation



5 Avis des collectivités et des services

Le bilan des avis formulées par les collectivités locales est le suivant :

Avis des collectivités locales :

- Commune de Cuq, délibération du 25/06/2025, 6 avis favorables, 0 contre, 0 abstention
- Commune de Damiatte, avis favorable à l'unanimité
- Commune de Serviès, délibération du 10 juillet 2025, après avoir voté, donne un avis favorable
- Communauté des Communes Lautrécois Pays d'Agout, décide à la majorité de donner un avis favorable (1 abstention)

Avis des Services :

Avis des Armées, donne un avis favorable le 20 juin 2025, sous réserve que chaque éolienne soit équipée d'un balisage diurne et nocturne.

SDIS, donne un avis favorable le 23 juin 2025, celui-ci est assorti de 25 préconisations, notamment : l'accessibilité, les dégagements, les installations techniques, les moyens de sécurité (consultables sur le RD).

Avis MRAe émis le 18 juillet 2025,

Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet, mais sur la qualité de l'étude d'impact et la prise en compte de l'environnement dans le projet. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable. Il vise à améliorer la conception du projet et à permettre la participation du public à l'élaboration des décisions qui le concernent.

La MRAe recommande de compléter l'étude d'impact par une description technique des travaux préalables à l'implantation des éoliennes (création et élargissement des pistes et des zones de stockage, ancrage des machines impliquant la réalisation d'une étude géotechnique...), par une description et une caractérisation des incidences environnementales plus complètes et des mesures destinées à en atténuer les effets.

L'étude acoustique doit être reprise afin d'adapter la modélisation du niveau de bruit aux éoliennes envisagées

(taille des rotors et autour des machines). L'étude d'impact doit démontrer que la mise en place d'un plan de bridage permet de respecter les critères réglementaires.

Pour l'ensemble de ces motifs, la MRAe considère que le positionnement des éoliennes, les caractéristiques des machines et les modalités techniques de régulation des machines pour les oiseaux et les chauves-souris doivent évoluer.

La MRAe considère de plus que le projet ne peut être considéré comme la solution de moindre impact compte tenu des sensibilités environnementales de la zone d'étude.

Contribution de la DDT du 21 juillet 2025.

La DDT conclue que l'analyse paysagère fait ressortir une priorisation de la prise en compte du grand paysage en vue lointaine, mais ponctuelle, depuis les axes routiers ou des hauteurs de Puylaurens, au détriment d'une perception proche, permanente, du paysage depuis les habitations riveraines les plus proches dans les hameaux de Varagnes, Métairie Haute et de Fontaurie.

Elle considère que ce projet est loin de satisfaire toutes les parties. En effet, l'implantation de l'éolienne n°1 plus haute et plus proche des habitations voisines que celle existante sera certainement vécue très négativement de la part des riverains donnant déjà sur le parc actuel.

Elle relève la circulation d'une pétition.

Elle note qu'une alternative aurait été de substituer l'éolienne n°1 à l'ancienne n°3, mais la présence proche de l'exploitation agricole existante, déjà bien impactée, constitue un bon motif pour préserver cette exploitation.

Elle prévoit que l'éolienne n°1 constitue le point d'achoppement le plus élevé en termes d'acceptation sociale du nouveau parc, une source de contentieux si le projet devait être maintenu en l'état.

6 Observations du public

6.1. Observations déposées, ou reportées sur le RD:

Observation RD n°1

Anonyme

Déposée le 15 juillet 2025 à 11h21

Je tiens à exprimer mon avis favorable sur ce projet du parc éolien.

À l'heure où le changement climatique impose des choix clairs et responsables, ce projet est une opportunité concrète de contribuer à un avenir énergétique plus durable.

Observation RD n°2

Anonyme

Déposée le 15 juillet 2025 à 14h21

Je donne un avis favorable au renouvellement du parc éolien de Cuq et Serviès. Ce projet s'inscrit dans une démarche essentielle : renforcer la souveraineté énergétique de la France en développant une énergie locale, renouvelable et indépendante.

Dans un contexte de crise climatique, il est urgent de soutenir des projets concrets, réduisant notre dépendance aux énergies fossiles. Le renouvellement de ce parc permettra d'augmenter la production d'électricité propre avec des équipements plus performants.

Enfin, il est important de résister aux discours populistes, qui instrumentalisent ces projets au détriment de l'intérêt général. Le développement des énergies renouvelables n'est pas une option, c'est une nécessité pour notre avenir énergétique, environnemental et démocratique.

Observation RD n°3

Anonyme

Déposée le 21 juillet 2025 à 21h46

Très défavorable à ce projet déraisonnable. Des éoliennes de 200 mètres de haut à 515 mètres d'une habitation, 650 mètres d'un très beau camping, et au milieu des bois, c'est juste impensable ! sans parler qu'elles seront visibles à des kilomètres !

Ces machines géantes vont détruire encore plus d'oiseaux, dégrader fortement les parcelles boisées, alors qu'il faut au contraire préserver au maximum les arbres et les espaces vert !

Observation RD n°4

ParCoustelJean-Louis

Déposée le 23 juillet 2025 à 10h10

Après une première lecture du dossier, je suis toujours totalement opposé à l'implantation d'éoliennes géantes de 200m sur nos crêtes, pas d'équivalent dans toute notre région d'Occitanie. Les mâts de celles-ci arriveraient à la hauteur en bout de pale des actuelles et leurs pales brasseraient 2 hectares (20000m²) d'air contre 0,5; d'où plus de nuisances visuelles et sonores pour les riverains qui sont déjà nombreux à moins d'1 km, de plus n'oublions pas l'habitation située à 515m, le ravissant camping à 600m et toute la faune ailée!! Nos crêtes n'ont pas à supporter un tel gigantisme, nous ne sommes pas ici dans les grandes étendues du Far-West vide de population.

Les photomontages minimisent grandement le ressenti visuel. Je demande au commissaire enquêteur une visite sur place pour contrôle.

Voilà mes premières réflexions.

Jean-Louis Coustel

Observation RD n°5

Anonyme

Déposée le 28 juillet 2025 à 17h08

NON AU PROJET

Habitante du Tarn et usagère de la route qui passe au pied des 6 éoliennes existantes, je souhaite faire savoir que je suis strictement opposée à ce projet :

- d'un point de vue environnemental : du défrichement alors que déjà une grande partie de la forêt contient un grand nombre d'arbres (des résineux) morts récemment, la forêt doit être préservée, les espèces végétales endémiques protégées
 - d'un point de vue environnemental encore : les espèces animales nombreuses habitant ou usagère de la forêt ont besoin d'être protégées, le rapport est tout à fait clair sur ce point
 - d'un point de vue sonore : les nuisances manquent totalement d'une étude sérieuse et seront très importantes
 - d'un point de vue esthétique : les six éoliennes actuelles sont bien intégrées et ont une taille suffisante qui ne doit pas être plus importante, on les voit déjà de divers points du département, notre paysage ne peut pas accueillir des éoliennes plus grandes sans un complet massacre du paysage
- "NON AU PROJET" est l'avis de toutes les personnes auxquelles j'en parle, cela laisse réfléchir...

Observation RD n°6

Anonyme

Déposée le 30 juillet 2025 à 21h54

Non au projet de construction d'éoliennes dans nos belles forêts .

La construction de ces éoliennes géantes va porter

- une atteinte grave à l'écosystème des bois avec une destruction des arbres et un défrichement important plus des tonnes de béton dans le sol .
- une atteinte grave aux oiseaux (voir les commentaires de la MRAe)
- une atteinte aux paysages a des kilomètres a la ronde .
- une atteinte à la tranquillité des riverains par des nuisances sonores et visuelles c'est un écocide .

Observation RD n°7

Anonyme

Déposée le 30 juillet 2025 à 21h56

Non au projet de construction d'éoliennes dans nos belles forêts .

La construction de ces éoliennes géantes va porter

- une atteinte grave a l'écosystème des bois avec une destruction des arbres et un défrichement important plus des tonnes de béton dans le sol .
- une atteinte grave aux oiseaux (voir les commentaires de la MRAe)
- une atteinte aux paysages a des kilomètres a la ronde .
- une atteinte a la tranquillité des riverains par des nuisances sonores et visuelles c'est un écocide .

Observation RD n°8

Par Inskip Julie

Déposée le 2 août 2025 à 20h30

Je suis contre ce projet avec des éoliennes démesurées, non adaptées au territoire. De plus, le dossier comporte de fausses informations.

Observation RD n°9

Par Vaissiere betty

Déposée le 4 août 2025 à 11h36

Ce projet gigantesque est destructeur, je suis contre.

Observation RD n°10

Anonyme

Déposée le 5 août 2025 à 20h44

Je suis contre ce projet de remplacer 6 éoliennes de 120 m par 2 éoliennes géantes de 200 m.

Ce projet entraîne des nuisances pour les riverains, des risques pour les oiseaux et chauves-souris. Le chantier entraînerait bétonnage massif, pollution, déboisement et nuisances logistiques.

L'étude paysagère et les simulations acoustiques sont approximatives.

Observation RD n°11

Par BENOS Christian

Déposée le 5 août 2025 à 21h17

Ce projet, de par ses caractéristiques démesurées, suscite de nombreuses interrogations tant sur le plan matériel que fonctionnel et environnemental.

Si l'on prend par exemple, la longueur du mat + pâles (Pour mémoire, données constructeur : La longueur des pâles + mat est donnée pour l'une à 200 mètres et l'autre 190 mètres.) (pâle seule : 81.5m et 75m) en sus du marquant et désolant impact visuel, la circulation et l'état des chemins sur ces voies étroites de circulation, vont être fortement impactés, de par la spécificité, la masse, et l'encombrement des éléments transportés, ainsi que sur la sécurité de la circulation sur ces routes empruntées.

Ceci va nécessiter des moyens d'acheminement spécifiques, sur une voie d'accès unique qui va être soumise à des contraintes conséquentes pour les routes concernées.

-Convoyage de ces charges sur des routes départementales et vicinales, avec des virages serrés, bordées pour certaines d'entre-elles, d'habitations, d'arbres, de poteaux.

Ces routes sont prévues, tout au plus pour l'usage de véhicules légers et des engins agricoles. D'où des dégradations multiples qui nécessiteront une remise en état impérieuse et durable, de ses seuls accès pour les habitants et les usagers de ce territoire. Qu'en sera-t-il ?... Au niveau de la remise en état, du « bon état de conservation de ces voies de circulation », sur les moyens et les engagements pris par le concessionnaire sur la durée de vie de l'exploitation et du démantèlement de ce futur parc éolien.

Par ailleurs, je partage les avis exprimés dans les contributions portant respectivement les numéros 3, 4 et 5.

Observation RD n°12

Par Louise Inskip

Déposée le 7 août 2025 à 10h50

Je suis opposée aux éoliennes géantes que ces crêtes, donc contre le projet

Observation RD n°13

Par TRUC Romain

Déposée le 7 août 2025 à 11h40

J'ai grandi à proximité de ce parc éolien, et les éoliennes ont toujours fait partie de mon paysage. Pour moi, les voir à l'horizon symbolise un retour à la maison.

Je soutiens pleinement le projet de renouvellement : remplacer six éoliennes par deux machines plus modernes permettra de préserver ce repère familial tout en améliorant la production d'énergie verte.

Je salue également la démarche de concertation engagée. Ce projet allie respect du territoire et engagement pour l'avenir, et j'espère qu'il verra le jour dans les meilleures conditions.

Observation RD n°14

Par FADDI Evelyne

Déposée le 7 août 2025 à 15h06

Délibération du conseil municipal portant avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CPENR de Cuq et Serviès II

Observation RD n°15

Par COUSTEL FRANCOIS

Déposée le 11 août 2025 à 16h17

Si je ne suis pas idéologiquement contre le développement des énergies renouvelables, le déploiement d'éoliennes démesurées dans des territoires non adaptés, si proches des habitations et sur la base d'études sujettes à caution pour l'avaliser ne trouvent pas mon assentiment.

Je suis contre.

Observation RD n°16

Par COUSTEL HENRI

Déposée le 11 août 2025 à 17h00

Je suis contre le projet de renouvellement à cause du gigantisme des éoliennes, néfastes pour la nature et les humains.

Observation RD n°17

Par CAMILLERI PAULE

Déposée le 11 août 2025 à 17h02

Je suis contre le projet de renouvellement à cause du gigantisme des éoliennes néfastes pour les humains et la nature.

Observation RD n°18

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 12 août 2025 à 12h19

Les 6 éoliennes déjà présentes dénaturent ce site, j'imagine même pas alors avec ces deux éoliennes encore plus grandes... Habitant quasiment en face sur la commune de puycalvel, cela va apporter encore plus de nuisances visuelles le jour pour le paysage, la nuit avec les lumières clignotantes et sûrement du bruit aussi, dommage de faire ce parc avec des habitations autour, je suis contre ces deux implantations, autant les implanter dans des zones non habitées et pas venir nous embêter dans nos campagnes....

Observation RD n°19

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 13 août 2025 à 17h21

Ce projet démesuré entraînerait trop de nuisances pour les riverains, l'avifaune et dégraderait trop le paysage.

Ce projet doit être repensé.

Observation RD n°20

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 14 août 2025 à 10h55

Toujours plus grand, toujours plus, toujours plus, toujours plus ... et pour quoi faire ? Où s'arrêtera cette folie destructrice de l'environnement, de la biodiversité, de la santé des citoyens obligés de côtoyer ces monstruosité qui ne rapporteront pas..

Observation RD n°21

Proposée par Mulliez Michel (mulliezm-lesabeilles@orange.fr)

9, chemin de La bastide

81800 Coufouleux

Déposée le jeudi 14 août 2025 à 17h11

La question générale de l'intérêt de poursuivre l'installation d'éoliennes, se pose maintenant avec acuité, comme le montre la détermination, en attente, de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) : il est clair, comme l'a montré le Débat Public de fin 2024, que pour les experts neutres (à commencer par l'Académie des Sciences) la réponse est négative. Tout au moins un gel s'impose pour bien examiner la question

Au reste la focalisation sur l'électricité est beaucoup trop poussée, ce qui amène à des impossibilités et des blocages (voir par exemple le black-out récent en Espagne et au Portugal), ceci alors qu'un autre vecteur d'énergie, l'hydrogène , peut s'y substituer, d'ores et déjà avec le bleu (voir sur le site de la SEPR81).

Ainsi Pour le site de Cuq-Serviès , l'abandon pur et(simple de celui-ci s'impose. Au reste la

société demanderesse, s'est déjà largement rétribuée, en profitant du soutien tarifaire de l'État, assez ruineux pour notre Pays.

Observation RD n°22

Proposée par Weicheldinger Dominique (maiedow@gmail.com)

1557 chemin des vignes

81220 Serviès

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le vendredi 15 août 2025 à 18h02

Non aux éoliennes

- le secteur déjà bien défiguré
- les pollutions visuelles et sonores bien nombreuses pour l'Homme, les mammifères, les oiseaux, la faune et la flore
- les terres agricoles bien dégradées ; alors que nous sommes en pénurie
- impact des champs électromagnétiques sur le bétail et l'Homme
- bétonnage et câblage des sols (socles et abords)
- énergie subventionnée par NOTRE argent
- dévaluation des maisons : 10 à 20 %
- le gigantisme des nouvelles éoliennes : elles feront près de 200 mètres de haut !!! Il est prévu, dans d'autres régions, des hauteur de 250 m ! TOUJOURS PLUS HAUT.

Observation RD n°23

Proposée par bruno piketty (bruno.piketty@freesbee.fr)

81600 Gaillac

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le samedi 16 août 2025 à 11h35

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°24](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Lacunes à combler

Ce projet inclut plusieurs défrichements de boisements anciens , emportant inmanquablement destructions d'espèces protégées ou (inclusif) de leurs habitats
=> obligation d'ajouter à ce dossier demande de dérogation pour ces destructions, accompagnée de l'avis afférant du CSRPN Occitanie .

Observation RD n°24

Proposée par bruno piketty (bruno.piketty@freesbee.fr)

81600 Gaillac

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le samedi 16 août 2025 à 11h43

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°23](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

recyclage 100% impératif , pales comprises dans le cas où l'autorisation environnementale serait accordée, celle-ci doit énoncer explicitement que la totalité des composants (socles, pylônes, et même les pales) sont recyclés à 100% après usage, la technologie actuelle le permet ; Cf. :

<https://innovation.engie.com/fr/news/actus/recherche--innovation/recycler-tous-les-dechets-des-pales-deoliennes/29235>

Observation RD n°25

Proposée par Association CALELH/ FNE-OP (calelh@asso-nature.fr)

Hôtel de ville

8120 Brassac

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mardi 19 août 2025 à 11h22

À plusieurs reprises, sur des projets implantés dans le Parc naturel régional Haut Languedoc, nous avons appelé l'attention des autorités et des collectivités sur les effets du gigantisme éolien.

Rappelons qu'en 2021, la Cour d'appel de Toulouse a reconnu les nuisances occasionnées par des éoliennes et condamné leur gestionnaire à indemniser les victimes.

Le Conseil d'État a considéré pour un projet similaire dans le Parc du Haut Languedoc, que "ce projet de parc éolien n'apporterait qu'une contribution modeste à la politique énergétique nationale (...) et que les bénéfices socio-économiques du projet seraient limités"

Nous demandons instamment à M le Commissaire enquêteur de prendre en compte nos observations très défavorables sur ce projet. (Observations complètes en PJ)

Voir la PJ sur le RD

Observation RD n°26

Proposée par Cristina SANTOS (cristina.robin.santos@gmail.com)

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mardi 26 août 2025 à 15h45

Le parc actuel a déjà été une très bonne chose pour la production d'électricité locale. Il a montré l'intérêt et la pertinence de l'éolien sur ce territoire.

Le projet de renouvellement va encore plus loin :

- des machines plus performantes et plus fiables,
- davantage d'électricité produite sur la même surface,
- un site optimisé sans nouvelle emprise.

C'est la continuité logique d'un choix déjà positif, et une étape essentielle pour répondre à nos besoins énergétiques avec des technologies modernes.

Je suis favorable et je soutiens pleinement la continuité des éoliennes à Cuq et Serviès!

Observation RD n°27

Proposée par Camilleri André (camilleriandre@orange.fr)

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 27 août 2025 à 21h47

Je suis absolument contre l'implantation sur ces crêtes, d'éoliennes gigantesques, 200m, qui vont dénaturer le paysage et entraîner inévitablement des destructions .

Observation RD n°28 Courrier reçu par le CE en Mairie de Serviès



Le 27 août 2025

A Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : contribution à la consultation parallélisée relative à la DAE présentée par la société CPENR de Cuq Serviès II, pour l'exploitation de l'installation de production d'énergie mécanique du vent « Cuq Serviès II »

Pièce jointe : une annexe.

J'habite à vue du parc éolien en fonction sur les communes de Serviès et de Cuq et son remplacement à l'horizon 2030 par deux éoliennes de grande envergure m'interroge et me conduit à émettre un avis défavorable à ce projet.

Pour cela, il convient d'évaluer le projet au regard de son hypothétique rendement, des incidences paysagères et des risques de destructions d'espèces protégés.

1/ Le parc actuel de six éoliennes ne semble pas avoir le rendement suffisant. Quand on constate le peu de jours annuels où l'on voit tourner ces éoliennes, on n'est pas étonné d'apprendre que le parc produit seulement 18500MWh/an alors qu'une production "satisfaisante" se situerait plutôt entre 30 000 et 40 000 MWh/an. Même en considérant des contraintes techniques ou de vieillissement des équipements, on peut conclure que le site est assez peu venté au regard des attendus. Maintenant, remplacer ce parc par deux éoliennes plus modernes et plus hautes est un projet apparemment gagnant au regard des études et de vent plus favorable en altitude, si l'on en juge par les données de production estimées à 22000 MWh/an ; mais ces données restent optimistes et le facteur de charge associé serait de 21% ce qui le situe dans la fourchette basse nationale (20 à 30%). Ceci constitue un point faible du projet.

Ce dernier est renforcé par l'absence de rapport d'analyse officiel et indépendant sur le gisement de vent dans le secteur géographique concerné. Les données éoliennes et LIDAR contenues dans le dossier ne sont pas les résultats d'une véritable étude anémométrique et ne débouchent qu'à des suppositions.

2/ Les éoliennes de grande hauteur, si elles semblent offrir de meilleures performances énergétiques (vents plus réguliers et plus puissants en altitude), soulèvent plusieurs atteintes au paysage et à la faune.

À 200 m, une éolienne est visible jusqu'à 30 à 40 km à la ronde. L'impact visuel est donc très fort, et peut avoir une incidence sur le tourisme local. De plus, la valeur des biens immobiliers situés dans un périmètre de 1 à 5 km au mois sera impactée également.

Les pâles de ces éoliennes touchent les zones de vol de certaines espèces d'oiseaux migrateurs et des chauves-souris. Les risques de collision sont accrus. Peu d'études sur ce point sont encore disponibles et il peut être prudent (principe de précaution) d'attendre les enseignements consolidés des parcs déjà construits en France et en Europe, avant d'autoriser ce projet¹.

¹ Toutefois, certaines études ont été menées concluant malgré les mesures d'évitement et de réduction, des mortalités significatives de rapaces et de chauves-souris ont été observées dans des parcs éoliens comportant des turbines de grande hauteur (environ 180 à 210 m) en Europe et aux États-Unis – voir annexe.

Même si on considère que les mesures proposées (E13, E14, E15, E17 et E18) pour réduire la mortalité des oiseaux et des chiroptères auront une efficacité, celle-ci sera relative. En effet, les différents calculs de mortalités pour le parc éolien actuel de Cuq-Serviès donnent des résultats :

- pour les chiroptères, allant de 3 à 5 cas de mortalités par éolienne et par an, soit entre 18 et 30 mortalités par an ;
- pour les oiseaux, allant de 5 à 8 cas de mortalités par éolienne et par an, soit entre 30 et 48 mortalités par an.

Il n'est donc pas pertinent de conclure que les impacts sur ces espèces seront faibles ou non significatifs avec des éoliennes plus grande et puissantes. C'est faire peu de cas d'espèces protégées. Un seul individu détruit est déjà une situation non satisfaisante.

A ce sujet, je suis toujours étonné que la loi APER donne *quitus* aux projets éoliens d'une puissance de supérieure à 9MW (ici 12MW) pour justifier de sa raison impérative d'intérêt public majeur et je me demande si le projet ne devrait pas être assujetti à une demande de dérogation d'espèces protégées !

Pour conclure, je considère que le projet de renouvellement du parc éolien de Cuq Serviès II présente des faiblesses manifestes, que ne peuvent gommer les enjeux liés à la transition énergétique et les avantages hypothétiques tirés sur le secteur de Serviès par deux éoliennes de grande hauteur.

- La production attendue de 22000MWH/an est optimiste au regard du gisement réel de vent et finalement médiocre comparée à la moyenne nationale, d'autant plus que les mesures proposées pour limiter la mortalité de la faune la réduirait ;
- Le projet implique des nuisances visuelles indéniables et des impacts significatifs sur la valeur des biens immobiliers alentours ;
- Deux éoliennes de grande hauteur auront des effets sensibles sur la destruction de chauve-souris et d'oiseaux qu'on ne peut qualifier de non significatifs ou faibles

Au bilan, ce projet aura plus d'effets négatifs que positifs à l'échelle du territoire.

Je formule donc un avis défavorable à son autorisation d'implantation et de mise en œuvre. Le parc éolien actuel doit terminer sa vie dans quelques années (horizon 2030), être démonté et **non remplacé**.

La politique d'accélération de production d'EnR ne devrait pas souffrir de l'absence d'un parc éolien à Serviès et Cuq dans les prochaines années. Les enjeux sont ailleurs sur le territoire national.

Un honnête citoyen de la CCLPA

Annexe à la contribution d'un honnête citoyen de la CCLPA.

Conclusions d'études menées sur les impacts de parcs éoliens de grande hauteur sur la faune.

1/ Sur les rapaces :

- ❖ En Espagne, des études à Tarifa ont mis en évidence des mortalités de vautours fauves, notamment sur des turbines plus hautes et situées à plus haute altitude, contrairement aux plus courtes, même si dans l'ensemble la mortalité restait faible (complete.bioone.org).
- ❖ En Norvège, sur l'île de Smøla, malgré des mesures d'évitement, des populations locales de pygargues à queue blanche ont subi une mortalité notable lorsqu'installées à proximité immédiate des turbines, entraînant une baisse du succès de reproduction et un déplacement des couples des zones exploitées (complete.bioone.org, [Meridian](https://www.meridianjournal.org)).

2/ Sur les chauves-souris :

- ❖ Dans une méta-analyse nord-américaine, les mortalités de chauves-souris augmentent de façon exponentielle avec la hauteur des tours, tandis que la taille du rotor n'a pas d'influence directe sur les collisions oiseuses ([Canadian Science Publishing](https://www.canadian-science-publishing.com)).
- ❖ Une étude couvrant des turbines de 119 à 186 m (presque dans votre plage) au Canada (Ontario) montre que les mortalités d'espèces comme la sérotine bicolore, la souris gracile, et la grande chauve-souris brune augmentent avec la hauteur, même malgré des mesures de coupure à basse vitesse (cut-in) ([ResearchGate](https://www.researchgate.net)).
- ❖ D'autres synthèses indiquent que les chauves-souris migratrices nocturnes, insectivores, à haute altitude, comme les pipistrelles et noctules, sont parmi les plus affectées en Europe et Amérique du Nord, avec des dizaines de décès par turbine par an ([Environment](https://environment.ec.europa.eu/news/pre-regulation-wind-turbines-may-cause-substantial-bat-mortality-2023-01-11_en?utm_source=chatgpt.com)). https://environment.ec.europa.eu/news/pre-regulation-wind-turbines-may-cause-substantial-bat-mortality-2023-01-11_en?utm_source=chatgpt.com
- ❖ En Allemagne, un site avec des turbines anciennes (sans mesures de régulation) a enregistré environ 70 chauves-souris tuées par turbine en seulement deux mois de migration — extrapolé à l'année, cela représente des mortalités très élevées (200 000/an au total estimées pour les turbines non régulées) ([Environment](https://environment.ec.europa.eu/news/pre-regulation-wind-turbines-may-cause-substantial-bat-mortality-2023-01-11_en?utm_source=chatgpt.com)).

Observation RD n°29 (contribution remise au CE, par Jean BIRBES lors de permanence n°1 du 03 septembre 2025)

Pourquoi je suis opposé au renouvellement du parc éolien de Cuq Servies

1

Pour commencer, je pense que le parc actuel a été construit en dépit du bon sens. En effet, il est entouré de nombreuses habitations proches des éoliennes . Deux maisons sont situées à 400 mètres, une autre à 500 mètres, une autre encore à 530 mètres, plusieurs autres à 600 et 700 mètres... et un camping en est tout proche également .

Certes, à l'époque de la construction il n'y avait pas de réglementation concernant la distance, et peu de contestations de la part des riverains car les nuisances n'étaient pas connues.

Aujourd'hui la donne a changé . Les éoliennes actuelles font 125 mètres de hauteur , et outre le paysage visuellement dégradé, la nuisance sonore est évidente .

Qu'en sera-t-il avec des éoliennes de 200 mètres de haut ? Des études sérieuses ont-elles été menées, quant à leur impact visuel, sonore et écologique ?

Par ailleurs, actuellement la réglementation en vigueur n'est pas, ou mal respectée . Pour mémoire il a fallu plusieurs années et plusieurs réclamations pour que les éclairages nocturnes blancs soient remplacés par les flashs rouges imposés par la réglementation.

De la même façon , j'ai dû batailler presque une année pour faire reconnaître qu'une éolienne avait un problème technique qui provoquait de très importants bruits mécaniques et des vibrations anormales.

Enfin, et c'est le plus important , la réglementation concernant le bruit n'est pas respectée en ce qui me concerne.

Au pied de mon habitation, par vent d'Est même faible , ce qui se produit fréquemment, je relève des seuils de bruit très au dessus de 35 db (jusqu'à 50/60 db) ; de plus, lorsque autour de la maison aucun bruit n'est présent , une émergence bien au delà des 5 db réglementaires est constatée.

Certaines nuits , le bruit est perceptible à l'intérieur de la maison, fenêtres et volets clos.

Il est donc évident pour moi que ce projet n'est pas acceptable ... il est inenvisageable d'accepter à nouveau de longues années de désagréments importants impactant la vie quotidienne .

1

Même si les futures éoliennes seront un peu plus éloignées de mon habitation, elles seront beaucoup plus hautes et donc encore plus visibles et tout de même à peine plus de 500 mètres d'une habitation, et proche d'autres habitations également. Avec des machines aussi hautes, la réglementation va être encore plus difficile à respecter.

Quel dommage en outre que l'aspect visuel de nos bois et collines soit encore plus dégradé par ces éoliennes géantes.

L'immobilier est également impacté, pour preuve, quelques maisons proches ne trouvent pas preneur depuis très longtemps.

Enfin, il est indéniable que les projets éoliens soulèvent une forte opposition partout en France ! Il n'est pas un jour sans qu'il y ait un article ou une info présentant un désaccord ou une contestation sur une implantation d'un parc éolien. Il suffit d'ouvrir un journal ou un site d'information pour le constater.

Peut être que les promoteurs éoliens, (en attendant une évolution de la réglementation) devraient proposer des sites d'implantation avec une distance d'au moins 1000 mètres des habitations, ce qui a coup sûr réduirait une grande part des oppositions.

D'autant que la réglementation concernant les 500 mètres minimum entre éoliennes et habitations date de 2011, et à cette époque les éoliennes avaient une hauteur comprise entre 90 mètres et 125 mètres.

Or, aujourd'hui d'après Abo energie il n'y a plus que des constructions d'éoliennes entre 190 mètres et 220 mètres.

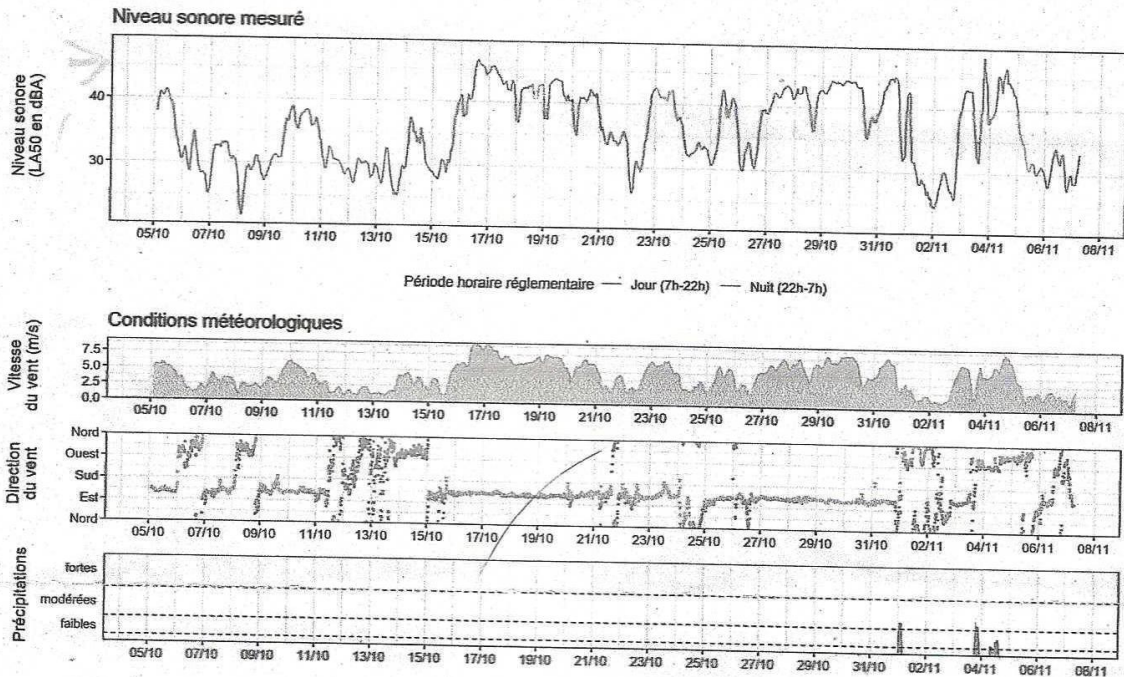
La réglementation de 2011 n'est donc plus adaptée !

Pour respecter le ratio hauteur distance il faut donc une distance de 800 mètres minimum entre éolienne et habitation. Cela me semble légitime et frappé de bon sens.

, riverain des éoliennes de Cuq Serviès.

Analyse des niveaux sonores au niveau de votre habitation

Les niveaux sonores mesurés à l'extérieur de votre habitation sont les suivants :



Le niveau de bruit retenu doit être représentatif des conditions habituelles du lieu mesuré. Par exemple les périodes de pluie, plus bruyantes, ne sont pas conservées afin de ne pas surestimer ce niveau (les périodes de fortes pluies du 01/11 et 04/11 seront retirées de notre étude). Le niveau du bruit n'est pas constant d'un jour à l'autre et sur une même nuit ou journée. Il est influencé par les activités humaines, les conditions météo et en particulier par la vitesse du vent.

Les niveaux relevés s'étendent d'environ 25dBA à 40-45dBA, ponctuellement autour de 48dBA par forte vitesse de vent, au niveau de votre habitation. Cela correspond à un environnement calme de nuit et peu bruyant de jour. On peut observer à de nombreuses reprises un pic le matin et un autre le soir, correspondant à une activité humaine plus soutenue, notamment les trajets domicile travail.

Le bureau d'études acoustiques va pouvoir maintenant analyser précisément les données mesurées afin de déterminer, en fonction de l'heure, de la vitesse et de la direction du vent, les périodes plus calmes pour lesquelles un bridage particulier pourrait être mis en place afin de respecter la réglementation et votre environnement.

Siège social : 2 rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France
ABO Wind Sarl au capital de 100.000 Euros Siren 441 291 432 e-mail : contact@abo-wind.fr web : www.abo-wind.fr
Toulouse / Lyon / Nantes / Orléans

Observation RD n°30

Proposée par Coustel R

Déposée le dimanche 7 septembre 2025 à 21h24

Le projet de modification du parc éolien de Cuq-Serviès pose des questions inhérentes à ce type de projet en ce qui concerne la conservation des paysages, les nuisances pour les riverains ou la protection de la biodiversité.

L'impact sur les paysages a une dimension subjective. Néanmoins, on peut augurer que l'augmentation de 160 % de la taille des équipements projetés par rapport à l'existant aura un impact différentiel sensible sur les riverains. On pourra noter que la conclusion de l'étude d'impact « Paysage et Patrimoine » jointe au dossier conclue sur « les zones de visibilité rajoutée par le projet de renouvellement représentent seulement 3,5 % de l'aire d'étude éloignée au sens large ». L'argument est faible. En effet, l'aire d'étude éloignée s'étend au-delà des villes de Castres et Graulhet et donc sur une large partie du Tarn. En considérant des surfaces encore plus grandes, le chiffre calculé aurait été encore plus petit mais tout aussi peu significatif pour traduire la perception des riverains.

L'argument principal pour le développement des énergies renouvelables est la protection du climat. Toutefois un projet pour être durable doit prendre en compte tous les impacts environnementaux. Concernant la biodiversité, l'avis rendu par la MRAE indique un impact certain sur la faune volante, pointe plusieurs lacunes dans l'étude environnementale du dossier et émet un certain nombre de recommandations, telles que de « revoir le positionnement et les caractéristiques des éoliennes ». Cette dernière émanant d'experts non partisans interroge sur la pertinence du projet.

Les éléments fournis dans le dossier, en particulier sur l'impact paysager et écologique, demeurent insuffisants pour lever les réserves exprimées. Dans ces conditions, il apparaît difficile d'apporter un avis favorable à ce projet.

Observation RD n°31

Proposée par Association "Les Crêtes Vent Debout" (lescretesventdebout81@orange.fr)

3, route de Crêtes

81440 Puycalvel

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 10 septembre 2025 à 22h03

L'association "Les Crêtes Vent Debout" (lescretesventdebout81@orange.fr) , créée à Puycalvel en 2019, dépose dans le cadre de la consultation les 9 documents associés suivants :

_ Dans le document 1 nos observations avec pour conclusion :

L'association "Les Crêtes Vent Debout" est totalement opposée au projet présenté par ABO-Energy.

_ Les documents 2...9 sont des annexes au document 1 référencés 2...9 dans celui-ci.

DOCUMENT 1

L'association Les Crêtes Vent Debout créée à Puycalvel le 16 mars 2019 a pour but de défendre la qualité de vie et l'environnement sur les communes du Tarn que sont Cuq, Guitalens-L'Albarède, Moulayrès, Puycalvel et Serviès, et notamment sur les hauteurs de celles-ci. Elle est adhérente à la Fédération Environnement Durable et membre du Collectif Toutes Nos Energies Occitanie-Environnement.

I) Observations Générales

Sur ces hauteurs sont déjà implantés : commune de Puycalvel un imposant château d'eau grisâtre construit année 1960 et une antenne relais hertzien de 40m de haut, année 1983, avec 4 habitations (préexistantes) dans un rayon de 200m ; commune de Cuq (dans le bois de Saint-Cyr) 3 éoliennes, commune de Serviès (dans le bois de Rousieux) 3 éoliennes, au total 6 éoliennes, année 2009 de 125m de haut (pale à la verticale), avec 92 habitations (préexistantes) dans un rayon de 1300 m. L'association Les Crêtes Vent Debout n'est pas opposée aux énergies renouvelables à condition que leurs installations productrices soient respectueuses du cadre de vie des habitants riverains. Le projet de renouvellement d'ABO Energy prévoit de planter 2 éoliennes géantes (chacune de 300 T (tonnes) de métaux, fibres et polymères; de 200m de haut soit 2 fois la hauteur du pylône émetteur de télévision du pic de Nore et augmentant de 60% la taille des actuelles éoliennes ; mât de 120m de haut soit pratiquement la hauteur des actuelles éoliennes ; avec des pales de 80 m de longueur pesant 8 T et brassant l'air sur 2 hectares, la vitesse des pointes des pales étant de l'ordre de 360 km/h, gros danger pour la faune ailée et les aéronefs, particulièrement par temps de brouillard ; reposant sur un socle de béton armé de 3200 T de béton et 100 T de fer) sur ces collines boisées (dans le bois de Rousieux) patiemment modelées par le temps et dominant à la modeste altitude de 300 m la plaine de l'Agout située 150m plus bas. Il faut savoir aussi que le parc en projet serait implanté sur une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1 recouvrant les bois de Rousieux et Cabanac. Comment peut-on oser déposer un tel projet, non seulement démesuré par rapport au relief local mais aussi perturbateur et destructeur du milieu naturel (déjà fragilisé par les canicules), pendant la phase de démantèlement des éoliennes actuelles, et surtout lors des chantiers de construction des nouvelles et de l'exploitation de ces dernières? !

De plus l'implantation de telles éoliennes de 200 m de haut serait une première pour le département du Tarn et la région Occitanie. Ce record, un sujet de fierté ? Non. Un gage de progrès ? Non plus. Remarque pour mieux se rendre compte des impacts sensoriels d'une éolienne de 200m sur un riverain de celle-ci : Ceci peut se faire par simulation à l'aide d'une éolienne de 125m du parc actuel (voir document 2). En effet le ressenti visuel pour une personne à la distance de 500m d'une éolienne de 200m est le même que le ressenti visuel à la distance $x = 312,5\text{m}$ d'une éolienne de 125m (car $x/500 = 125/200$ voir document 2, donc $x = 500 \cdot (125/200) = 312,5$). Et à la distance de 312,5m d'une éolienne de 125m le ressenti visuel est très fort, l'éolienne est très prégnante, nous l'avons expérimenté avec les éoliennes actuelles qui font 125m. De la même façon, si la personne se place à 1000m d'une éolienne de 200m, son ressenti visuel à cette distance est le même que son ressenti visuel à 625m d'une éolienne de 125m ($625 = 1000 \cdot (125/200)$). Pareil raisonnement pour le ressenti sonore. Tout ceci est passé sous silence dans le Dossier de Consultation.

Or dans ce projet une habitation, La Pascalié, est située à seulement 515 m d'une de ces éoliennes de 200 m, le camping "Le Rousieux", hameau de la Téoularié, à 600m !! Les ressentis seraient forts même si les arbres du bois de Rousieux d'environ 15m de haut masqueraient une partie du mât de cette éolienne. Comment cela est-il possible ? Cela est possible avec la complicité de la réglementation des 500m (500m est la distance minimum entre une habitation et une éolienne) édictée en 2011, pour l'époque 125m est la hauteur maximum des éoliennes sur le marché. Pour au moins réduire notablement les nuisances (visuelles, sonores, d'atteintes à la santé) provoquées sur les riverains par la trop grande proximité d'un parc éolien, nous demandons depuis des années que cette réglementation évolue, que la distance minimum D entre une habitation et une éolienne dépende de la hauteur H ($H = \text{longueur du mât} + \text{longueur d'une pale}$) de l'éolienne, par exemple $D = 5H$ serait un bon compromis . Cette évolution de la réglementation est tout à fait légitime sachant que la hauteur des machines a pratiquement doublé depuis 2011, elle fait appel au bon sens tout simplement. Au passage le parc actuel date de 2009, donc avant l'entrée en vigueur de la réglementation des 500m, sur les 6 éoliennes installées (de hauteur 125m) 2 seulement sont à plus de 500m d'une habitation! Les membres de l'association ont compris aussi que, sous

couvert de l'intérêt général, la voracité financière dicte en grande partie le choix de ce projet sans trop de considération pour l'humain et le vivant en général, même si des bridages multiples sont envisagés. Ceux-ci traduisent bien l'existence de nuisances. Vous voulez absolument produire plus sur une ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) beaucoup moins étendue. La surface de votre ZIP n'est plus que de 0,5km² (50 hectares), si on en déduit les parties pentues elle se réduit à 16 hectares, surface d'un carré de 400m de côté pour des éoliennes de 200m!

Ce projet est d'un profond irrespect à l'égard des riverains, des paysages et de la nature sauvage environnante, et est ressenti comme un diktat après toutes les remarques formulées lors des contacts avec vous. Il faut absolument repenser ce projet de renouvellement. Nous savons que, contrairement à ce que prétend le porteur de projet, même le constructeur Vestas (la marque des éoliennes actuelles) commercialise des machines bien moins hautes que 200m (au passage il en faudra bien de telles pour remplacer à l'avenir les éoliennes, implantées sur le territoire du Parc Régional du HautLanguedoc, la hauteur limite est fixée à 150m). Elles seraient d'un moindre coût, beaucoup plus faciles à transporter et à installer. La production d'électricité serait peut-être moins importante mais assez substantielle pour contribuer aux besoins en électricité de notre département, c'est l'essentiel !

II) Les Observations détaillées

Ce dossier est-il complet et régulier comme annoncé sur le document affiché sur la voie publique? Nous nous posons la question car il comporte de nombreuses inexactitudes et oublis. Aussi bien dans ses parties textes et tableaux que dans sa partie photos, photomontages. Les photos, photomontages, dans beaucoup de cas, ne restituent pas le ressenti visuel d'un œil humain placé à l'endroit de l'appareil photo. Le ressenti devant les machines existantes est grandement minimisé et donc trompeur pour le public. _dès la page d'accueil du dossier dématérialisé, un photomontage du futur site envisagé pose questions : la photo support semble être prise depuis la vallée de l'Agout. Cette photo traduit-elle la perception visuelle de ce site par une personne depuis le point de prise de vue ? Nous pensons qu'elle la minimise et demandons une vérification par les services de l'état. Ce qui est plus grave : nous cherchons les 2 éoliennes sur ce photomontage ! Après plusieurs agrandissements nous les devinons vaguement. Peuvent-elles se fondre à ce point dans le paysage ? Nous n'y croyons pas. Nous demandons une constatation par les services de l'état et le commissaire enquêteur car nous estimons qu'il y a d'entrée duperie. _Dans le Tome 1 du Dossier de Consultation intitulé Description du Projet : _ à la partie 1.1 Informations pratiques de la SAS CPER de Cuq-Serviès II page 8 : dans le tableau en face de Capital on peut lire 100,00€ , somme insignifiante qui pose question ! _ à la partie 2 Localisation de l'installation page 9 : la photo aérienne n'inclut pas le camping ainsi sa proximité de seulement 600m avec E1 n'est pas mise en évidence ! _ à la partie 3.2 Eloignement des habitations page 13 : le tableau comporte les inexactitudes et les oublis suivants (corrigés en rouge) : SERVIES La Téoularié E1 600m Camping**** "Le Rousieux" avec 6 habitations, 21 mobiles-homes et 25 autres emplacements pour tentes ou caravanes Nombre d'habitations situées dans un rayon de 1 km des éoliennes : 11 habitations (et le camping) PUYCALVEL La Fargarié E2 1045 1 habitation CUQ Cabanac E2 4 habitations entre 1000 et 1300m CUQ Tindaurelle E1 1005 1 habitation(à pleine plus de 1km), 25 habitations entre 1000 et 1300m SERVIES Varagnes E1 15 habitations entre 1000 et 1300m SERVIES Fontaurié E1 25 habitations entre 1000 et 1300m SERVIES Peyrebrune E1 3 habitations entre 1000 et 1300m. Une ligne de plus à ajouter : Nombre d'habitations situées dans un rayon de 1300m des emplacements retenus pour ces 2 éoliennes géantes : 85. Nous demandons le contrôle de la distance de 515m entre La Pascalié et E1 par un géomètre expert. _ à la partie 3.4 page 14 dans le tableaux concernant les Radars on peut lire : Equipements militaires Conforme or on trouve, dans la section 3 Avis des Services et éventuel Mémoire en Réponse, un courrier, le 3.1, vous répondant mais il est émis par le général de brigade aérienne Lionel Baveray directeur de la circulation aérienne militaire. A-t-il pris en compte le Centre de transmissions de la Marine

Nationale de la Régine sur la commune de Villemagne dans l'Aude ? Il est à signaler sur le secteur (constitué des communes citées au tout début) des survols, à très basse altitude et très grande vitesse, par des avions à réaction de l'armée de l'air. Avec ces éoliennes démesurées le risque de percussion augmente. _ Dans le Tome 2 du Dossier de Consultation intitulé Note de présentation non technique :

_ à la partie 5.3.4. Avifaune : concernant l'avifaune migratrice le rapport de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) et la contribution 25 ne sont pas de votre avis, et pour la mortalité de l'avifaune et des chiroptères la MRAe n'est pas non plus de votre avis, une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées doit être déposée. Nous pensons que, pour sauvegarder la biodiversité, cette possibilité légale dérogatoire est ici contraire au bon sens. Il faut savoir aussi que la rivière Agout avec ses berges, entre les communes de Serviès et Guitalens-L'Albarède, fait partie d'une ZNIEFF de type 2 qui peut servir de zone de repos aux migrants au même titre que le lac de Prat Louval voisin. Les migrants auraient sur leur route le barrage éolien d'après la MRAe et la contribution 25! _ à la partie 6.1.1 Acoustique : nous mettons vraiment en doute votre conclusion « l'impact différentiel du projet montre une réduction de l'impact sonore sur la grande majorité du territoire ». Vous avez commandé des mesures de bruits suite à de fortes nuisances sonores, dues au parc éolien actuel, qui au passage restent persistantes. Vous n'avez jamais voulu nous communiquer les résultats ! De plus que vaut cette étude par simulation ? Arrive-t-on à connaître avec assez de précision, à partir d'un logiciel, le bruit qu'émettraient les futurs éoliennes dans le contexte de ces crêtes ? Enfin, comment ne pas être perplexe devant la valeur de cette étude acoustique quand vos résultats de l'étude paysagère (voir plus loin) sont souvent inexacts. Ainsi s'explique notre doute.

à la partie 6.1.5 Balisage lumineux : les éclairs rouges de nuits toutes les 2 secondes sont source de nuisances, particulièrement à la belle saison, pour l'humain et la faune, et ces nuisances s'étendraient sur un territoire beaucoup plus étendu avec l'augmentation notable de la hauteur des éoliennes (de 60%). _ à la partie 6.3 Paysage: nous contestons vos conclusions concernant l'aire d'étude immédiate au contraire nous estimons que l'impact serait fort en particulier sur le camping à la Téoularié, avec E1 à 600m, comme on peut le voir à l'aide d'une coupe (voir document 3) en respectant bien sûr la même échelle horizontalement et verticalement. Nous avons des remarques sur les 2 photomontages page 22. Le premier concerne le parc actuel : en se déplaçant sur le terrain nous constatons que les éoliennes sont beaucoup plus prégnantes. Ce photomontage ne traduit pas le ressenti visuel réel depuis l'endroit en question, il en est très en deçà. Par extrapolation avec les éoliennes géantes intégrées, le deuxième photomontage minimiserait au moins tout autant le ressenti. En fait il y a tromperie, d'autant plus grave que la prise est faite à 1,3 km du parc actuel et que cette tromperie se répercute aux cas des 85 habitations se situant à une telle distance des emplacements retenus pour les éoliennes E1 ou E2. De plus ce Tome 2 se veut un résumé du dossier donc particulièrement lu, le dossier complet est très indigeste pour un non initié. Le public et notamment Messieurs les Maires concernés l'ont pris certainement pour argent comptant pour donner leurs avis, ils ont été trompés ! Nous demandons un contrôle de ces photomontages trompeurs et des suivants par les services de l'état et le commissaire enquêteur. _ Dans le Tome 4.3 du Dossier de Consultation intitulé Etude paysagère-carnet de photomontages : _ à la partie 2.2.3.2.5 Depuis les hameaux proches page 62 : nous relevons beaucoup d'inexactitudes, à se demander si la société rédactrice s'est rendue sur place et si un contrôle a été fait par le porteur de projet. Exemples : _ au deuxième paragraphe : pour nous les sensibilités depuis la Chaparié, Très Pouxous, La Broque sont plus que modérées. _ au troisième paragraphe : pour nous les sensibilités depuis Rousieux ne sont pas faibles, elles sont fortes (voir document 4). _ au quatrième paragraphe : pour nous les sensibilités depuis la Fargarié ne sont pas modérées, elles sont fortes (voir document 5). Pour s'en convaincre, voir dans le rapport de la DDT (Direction Départementale des Territoires) la photo de son paragraphe 6-3, elle contredit totalement la photo 29 de la page 70. _ au sixième paragraphe :

pour nous La Pascalié n'est pas isolé visuellement du site du projet par la topographie. Actuellement depuis ce lieu nous voyons le bout du mât, la nacelle et les pales de l'éolienne la plus proche (voir document 6) située à 500m, donc à 515m de E1, éolienne beaucoup plus grande, les sensibilités seraient très fortes et non pas très faibles (voir document 7). Depuis les Bouscous, à 660m de E2 qui fait 200m de haut, nous estimons que le ressenti sonore serait équivalent au ressenti sonore qu'on aurait à $x=412,5\text{m}$ devant une éolienne de 125m (car par proportionnalité $x/660=125/200$, donc $x=660 \cdot (125/200)=412,5$), le bruit des pales se ferait donc entendre car nous en avons déjà fait le constat à la distance de 412,5m d'une des éoliennes actuelles. Nous nous sommes rendus sur d'autres points de prise de vue de vos photos. Ces dernières minimisent de beaucoup les ressentis : page 70 photos 27,28,29 (cette dernière déjà signalée) ; page 89 photo 38 (voir document 8). Nous mettons beaucoup en doute votre Carnet de Photomontage suivant, d'autant plus que nous n'y trouvons aucune prise de vue depuis l'AEI (Aire d'Etude Immédiate=zone à 500m de la ZIP) comme par exemples depuis la Pascalié, la Devèze, Rousieux, le camping, la Fargarié. Depuis l'AER (Aire d'Etude Rapprochée = zone entre 500 et 6km de la ZIP) en page 256, toujours pareil, le ressenti du parc actuel est minimisé. La page 257, photomontage avec les éoliennes de 200m, pour être crédible aurait dû comporter un photomontage avec les éoliennes actuelles. Ceci aurait déjà permis de s'assurer que ce dernier est déjà conforme au ressenti. Enfin nous signalons que beaucoup de pins des plantations du secteur sont malades et devront être abattus, les sensibilités seront encore plus négatives ! _ Dans le Tome 4.5 du Dossier de Consultation intitulé Etude d'impact sur l'environnement et la santé humaine : _ à la partie 5.1.2 : _ une incohérence entre les pages 211 et 212 concernant les superficies des bases des mâts figurant dans les tableaux, 17m^2 pour l'une et beaucoup plus 28m^2 pour l'autre. _ de la page 212 nous en déduisons que 3200T de béton seraient nécessaires pour chaque nouveau socle. Soit 200 camions-toupies par socle ! Ces camions et bien d'autres emprunteraient la D47A en descente (à 10%) avec des virages serrés et la traversée du village de Puycalvel (avec école en bordure), danger ! Nous pensons aussi aux vibrations que produisent ces poids lourds sur la chaussée et qui par propagation peuvent entraîner des sinistres aux bâtiments bordant, souvent de très près, les routes empruntées par ces véhicules. _ à la partie 5.2.3.1 intitulé Nature des convois : vous écrivez « L'itinéraire d'acheminement des éoliennes sera étudié lorsque le constructeur sera choisi » . Pour les tronçons de mât et les pales de 80m surtout, l'acheminement est-il possible sur nos routes étroites, sinueuses et bordées de bâtiments, arbres, poteaux ? Question primordiale, rien dans le dossier ! Tout à la fin de la page 224 : une surface totale $26037\text{ m}^2+8102\text{ m}^2=34139\text{ m}^2$ serait déforestée, c'est beaucoup trop ! _ à la partie 5.2.7 page 227 : les quantités totales de béton sont minimisées, à multiplier par 2 au moins. _ à la page 222, comme indiqué par S3 dans le verbatim de la réunion du 23 juillet 2025, nous n'avons pas trouvé les réponses demandées ! _ Dans le Tome 5 du Dossier de Consultation intitulé Etude de danger : _ aux pages 22,23 il est établi que la ZIP est située sur une zone sensible fortement au phénomène de retrait-gonflement des argiles. Les socles prévus devraient donc être renforcés, conséquence encore plus de béton et de fer ! _ à la page 35 le tableau donne les diamètres des bases de mâts : 4,3m pour E1 et 6m pour E2. Encore une incohérence semble-t-il ! 4,3m paraît grossièrement faux pour une éolienne de 200m sachant que 4,2m est le diamètre des bases des mâts des éoliennes actuelles de 125m ! _ Nous avons déjà signalé les risques de percussion de ces éoliennes géantes par des aéronefs.

III) Réflexions

Nous avons prouvé, en 2007 lors de l'enquête d'utilité publique concernant le parc actuel, notre sens de l'intérêt général en faisant confiance à ABO Wind (devenu depuis ABO Energy). Après 16 années d'exploitation du parc éolien actuel, nous parlons maintenant en toute connaissance de cause car pendant tout ce temps nous avons pu faire un constat des différentes nuisances engendrées sur l'humain par ce parc. Pour la faune ailée, voir les sévères critiques dans le rapport de la MRAe et les contributions 25, 28. Ces nuisances parfois en partie résolues comme le balisage, après une longue bataille dont beaucoup se

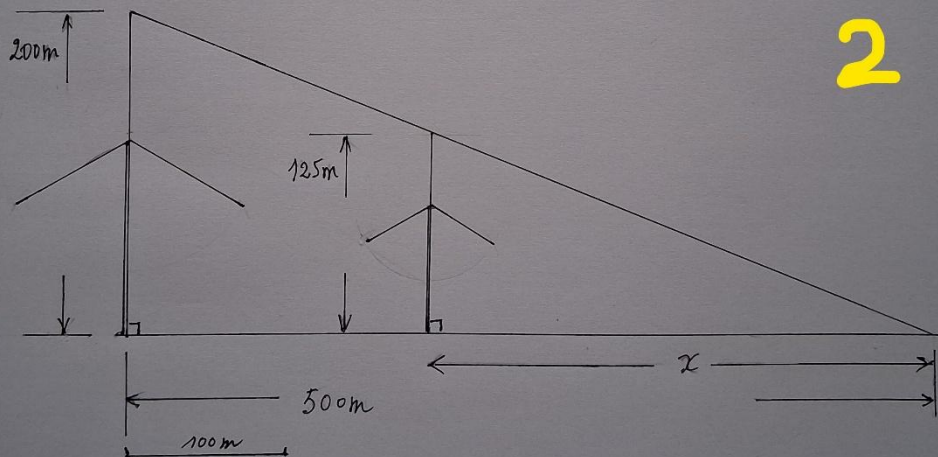
souviennent, en demandant pour les éclairs de nuit le passage du blanc au rouge. Restent quand même les éclairs rouges à subir toutes les 2 secondes ! Mais le plus souvent encore persistent pour les riverains même situés à plus de 500m, les éclairs rouges donc, le bruit des pales en tournant auquel s'ajoute parfois un bruit provenant de l'intérieur de la nacelle, la vision de ces machines imposantes massacrant bien trop souvent le paysage. Toutes ces nuisances, inhérentes à ce parc éolien trop près des habitations, entraînent du coup une baisse de la valeur des biens immobiliers pour les propriétaires riverains mais pas celle de la taxe foncière. De plus la proximité avec des éoliennes géantes découragerait l'implantation de nouvelles habitations sur les communes de Cuq, Guitalens-L'Albarède, Moulayrès, Puycalvel, Serviès . La redevance pour la commune de Serviès de l'ordre de 29000€ (26000€ d'après le verbatim de la réunion du 23 juillet 2025 !), à l'année, allouée par l'exploitant du parc ne ferait pas le bonheur de nouveaux serviessois en particulier. Les fabricants d'éoliennes retenus dans le projet sont, Nordex, Enercon, Vestas, 2 sociétés allemandes et une danoise. Donc nous nous posons la question : Ce projet, avec du matériel étranger, contribue-t-il vraiment à l'indépendance énergétique de la France ? Dans la même veine, ce renouvellement, s'il aboutissait : Serait-il vendu à une société française ? Nous en doutons fort. Donc les bénéfices juteux, faits sur le dos du consommateur d'électricité en France, du contribuable français, des riverains et du site naturel, partiront certainement à l'étranger. Nous entendons parler de Surproduction durable d'électricité (voir document 9), d'Ecrêtement, de Black-Out, de Ventes d'électricité à perte par EDF, de toujours plus de Subventions Publiques pour la filière éolienne, de PPE 3 (programmation pluriannuelle de l'énergie n°3) en chantier. L'énergie éolienne terrestre a-elle toujours le vent en poupe ? Le Dossier de Consultation comporte beaucoup d'inexactitudes (très souvent par minimisation des impacts négatifs qu'engendre le parc actuel et qu'engendrerait le parc en projet) et d'oublis. Ceci pose la question de sa régularité. De plus il n'est pas facile du tout à consulter. Il est très volumineux pour ne pas dire trop, son agencement est compliqué, pas clair et le lecteur y trouve beaucoup de redites.

IV) Conclusion

En s'appuyant sur toutes les observations et réflexions mentionnées ci-dessus, l'association Les Crêtes Vent Debout conclut qu'elle est totalement opposé à ce projet. Nous vous souhaitons, Monsieur le Commissaire Enquêteur, une bonne lecture de nos nombreuses observations, espérons que Monsieur le Préfet du Tarn en sera sensible et vous prions de bien vouloir accepter nos respectueuses salutations. Pour le conseil d'administration de l'association Les Crêtes Vent Debout Jean-Louis Coustel son Président
 lescretessventdebout81@orange.fr Document 2 : justification des résultats de simulation des ressentis devant une éolienne de 200m à l'aide d'une éolienne de 125m du parc actuel, source ALCVD (Association Les Crêtes Vent Debout) Document 3 : coupe de terrain depuis l'accueil du camping à l'éolienne E1, source ALCVD Document 4 : vue depuis le lieu-dit Rousieux (pas le camping), source ALCVD Document 5 : vue depuis la Fargarié, source ALCVD Document 6 : vue depuis la Pascalié de l'éolienne actuelle la plus proche de cette habitation, source ALCVD Document 7 : coupe de terrain depuis la Pascalié à l'éolienne E1, source ALCVD Document 8: vue depuis la route de Puycalvel, à 220m à l'est de la ZIP, source ALCVD Document 9 : Article de M. Xavier Moreno (ingénieur Polytechnicien, président du think-tank Céréme (Cercle d'étude réalités écologiques et mix énergétique) intitulé Programmation pluriannuelle de l'énergie : le gouvernement réinvente les « ateliers nationaux » paru dans le journal Le Figaro en date du 26 août 2025.

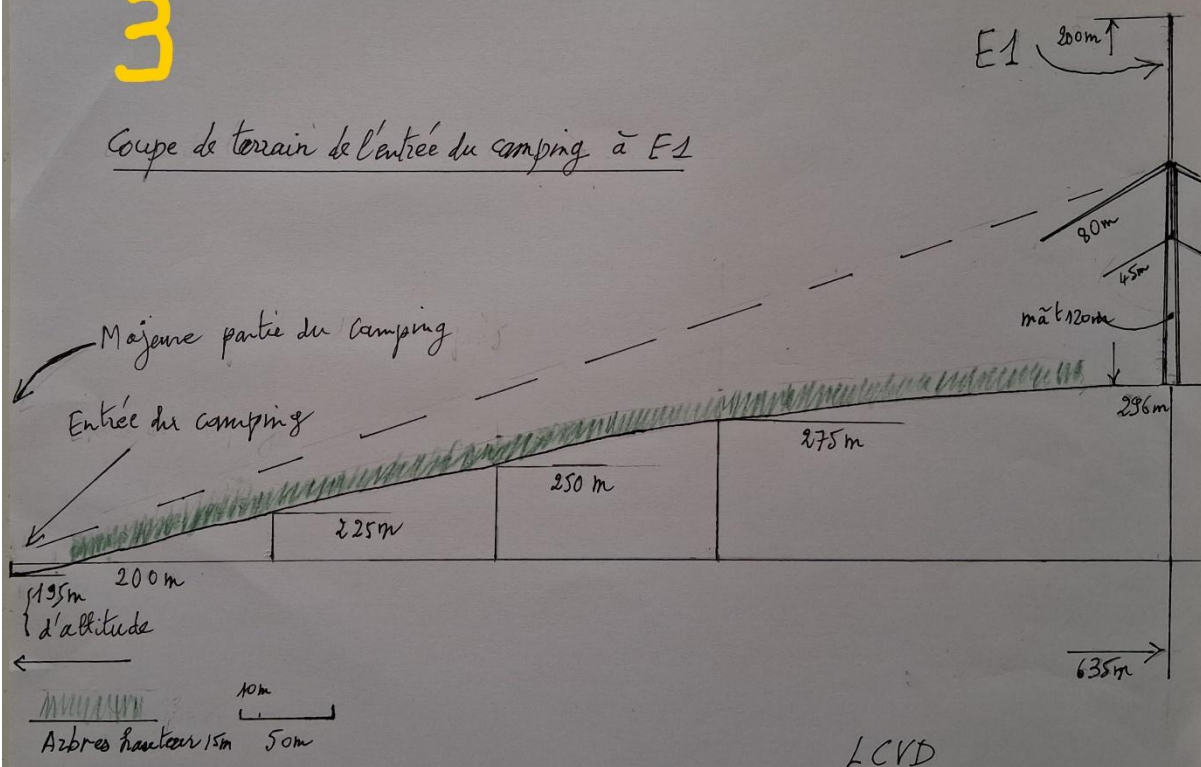
D'après la configuration de ces 2 triangles rectangles (homothétiques)
 nous en déduisons l'équation algébrique : $\frac{x}{500} = \frac{125}{200}$

d'où $x = 500 \times \frac{125}{200} = 312,5 \text{ m}$



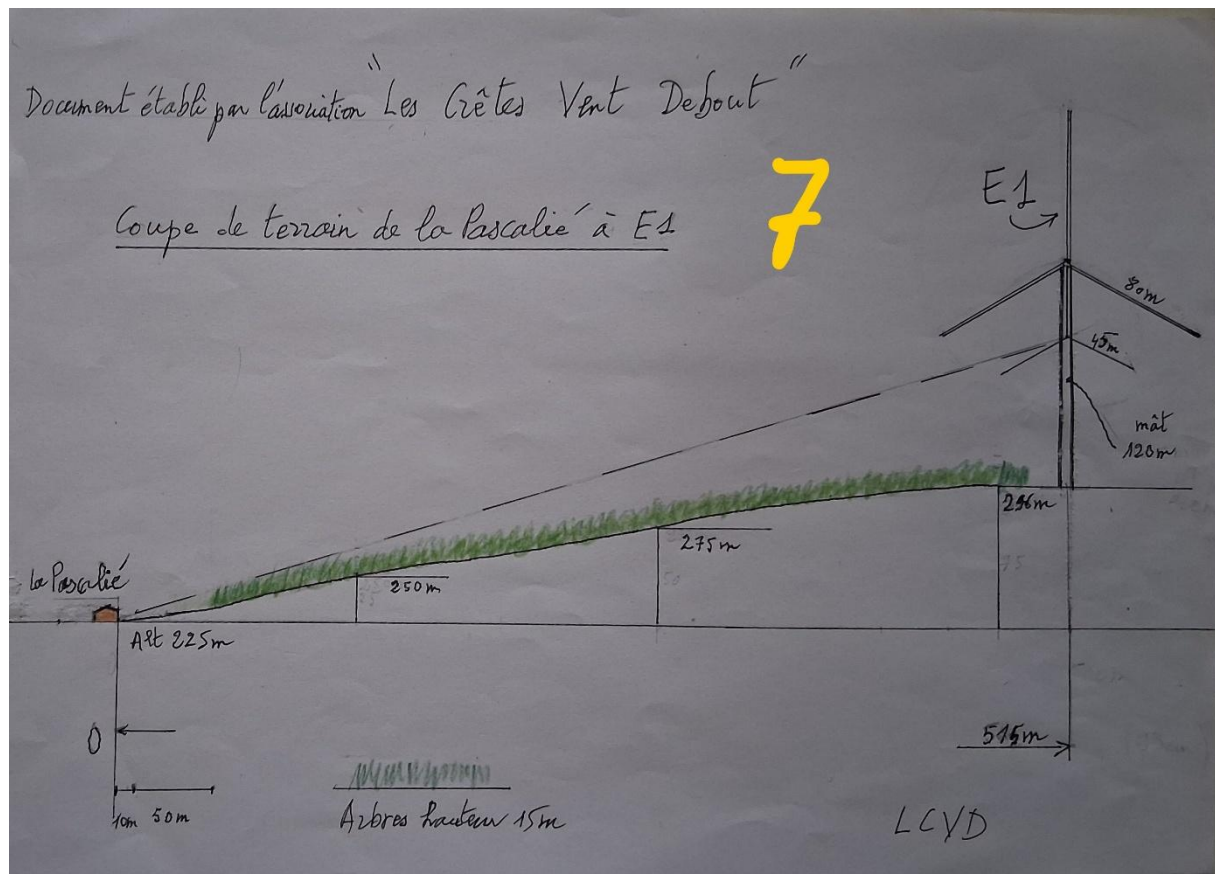
3

Coupe de terrain de l'entrée du camping à E1











Observation RD n°32

Proposée par bruno piketty (bruno.piketty@freesbee.fr)

81600 Gaillac

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mardi 16 septembre 2025 à 16h10

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°23](#) , [N°24](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

dans son mémoire du 01/09/2025 , mémoire en réponse à l'avis MRAe, le pétitionnaire s'obstine à prétendre qu'il est affranchi de produire demande dérogation pour destructions espèces protégées et/ou leurs habitats.

cette obstination révèle le manque de crédibilité du pétitionnaire, et partant son mépris envers ces espèces, alors que la période d'exploitation 2009 à 2024 du parc éolien généra mortalité 450 à 720 oiseaux et 270 à 570 chiroptères (constat de mortalité variable de 30 à 48 oiseaux/an et de 18 à 38 chiroptères/an.

Devant telle hécatombe, la prétention du pétitionnaire d'être dispensé de cette demande dérogation ne tient pas, pas d'avantage n'est recevable de s'accrocher aux dispositions légales récentes dispensant de demande de dérogation "pour cause d'impacts résiduels non significatifs"

il importe que le Commissaire Enquêteur exige demande dérogation à instruire ,
avec saisine du CSRPN

Observation RD n°33

Proposée par Marchand Françoise

Déposée le dimanche 21 septembre 2025 à 17h35

Si les communes concernées par le projet ne percevaient pas un centimes, si la comcom ne percevait pas un centime, si le Conseil Régional ne percevait pas un centime, etc, etc, etc, il n'y aurait aucune éolienne nulle part.

L'éolien industriel n'est qu'une affaire de gros sous. L'écologie, la protection de l'environnement ne sont plus des arguments pour sauver ce qui nous reste d'espace encore un peu sauvage. La nature est considérée comme un objet qui doit être rentable.

Je suis contre ce projet qui pue le fric. Contre, contre, contre...

Observation RD n°34

Proposée par De Fanti Françoise (francoisedefanti@gmail.com)

42 chemin de Combepinas

81260 Brassac

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le lundi 22 septembre 2025 à 11h40

Ce gigantisme des nouvelles éoliennes ne peut que perturber le paysage, les habitants, les animaux. Le Tarn, avec tous les parcs éoliens , particulièrement dans les monts de Lacau est déjà bien défiguré. Donc, stop à ce nouveau projet.

Observation RD n°35

Proposée par Doizon André (a.doizon@wanadoo.fr)

8 résidence plein soleil

66300 TRESSERRE

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le lundi 22 septembre 2025 à 14h40

Comme membre d'une association "Collectif le Vent Tourne" <https://www.le-vent-tourne66.com/> qui lutte depuis des années contre l'implantation anarchique d'éoliennes industrielles dans nos campagnes, je ne peux que m'associer au refus du repowering des riverains de ce parc avec des machines de 125m de haut et plus à certains endroits. Sous couvert d'écologie ces parcs éoliens n'ont qu'un seul objectif le FRIC tout de suite, sans considération pour la souffrance des riverains (hommes et animaux) qui subissent ici depuis 2009 les effets secondaires de ces machines (sons,

infra-sons, effets stroboscopiques le jour et sapin de Noël la nuit) sur leur équilibre mental et leur santé. De nouvelles études prouvent la pollution air /eau (produits chimiques et particules fines toxiques dues à l'usure des pales par le frottement avec l'air (+ de 300 km/h en bout de pale) : https://lenergeek.com/2025/09/09/bretagne-lenvers-inquietant-des-eoliennes-offshore-leau-contaminee-par-62-substances/#google_vignette Il faut maintenant savoir dire STOP !!

Observation RD n°36

Proposée par Philippe (philippe.marc6@gmail.com)

5 Hameau de La Broque

81440 Puycalvel

Déposée le lundi 22 septembre 2025 à 17h46

Je suis opposé à ce projet qui dénature notre campagne,

Observation RD n°37

Proposée par Brogniart (brogniart.veronique@orange.fr)

6 route des cretes

81440 Puycalvel

Déposée le lundi 22 septembre 2025 à 17h52

Trop de nuisances

Observation RD n°38

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 24 septembre 2025 à 06h06

Ne pas faire ce projet, très mauvais pour la nature, nous avons déjà trop de énergie....

Observation RD n°39

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 24 septembre 2025 à 16h11

Je suis Contre ce projet arrêtons de dégrader la nature, nous avons déjà assez d, énergie cela ruine notre pays à l'heure où nous cherchons des économies....

Observation RD n°40

Proposée par ASSOCIATION COTOYENNE DE FREJEVILLE

5 impasse de la Nogarède

81570 FREJEVILLE

Déposée le jeudi 25 septembre 2025 à 09h37

La France est en excédent de production d'électricité et je suis tout à fait opposé à tous ces nouveaux projets (éoliens, agrivoltaïques) qui auront pour conséquence une énorme hausse du coût du KWH, sans parler de l'impact paysager. Je refuse qu'on favorise ainsi des intérêts particuliers aux dépens de l'intérêt général.

Observation RD n°41

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 25 septembre 2025 à 21h46

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°42](#) , [N°43](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Il est important de diversifier nos ressources électriques, c'est un bon moyen de produire localement tout en limitant les risques pour l'environnement !

Observation RD n°42

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 25 septembre 2025 à 21h49

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°41](#) , [N°43](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Je préfère des éoliennes à des réacteur nucléaire !

Observation RD n°43

Proposée par anonyme

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le jeudi 25 septembre 2025 à 22h22

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°41](#) , [N°42](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Oui je suis favorable au projet

Observation RD n°44

Proposée par anonyme

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le vendredi 26 septembre 2025 à 13h47

Ça serait une bonne chose pour le secteur

Observation RD n°45

Proposée par Monneret Franck (monoy81220@yahoo.fr)

421 ROUTE DES FONTAINES

81220 Serviès

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le vendredi 26 septembre 2025 à 17h24

J'émet un avis favorable au renouvellement des éoliennes de Cuq Serviès, que je considère utiles pour notre commune. Je préfère la présence d'éoliennes à d'autres systèmes de production d'énergie qui sont plus dangereux.

Observation RD n°46

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 27 septembre 2025 à 13h38

Je suis pour le projet éolienne CUQ/SERVIES

Observation RD n°47

Proposée par BORISSOFF Jackie (Jackie.borissoff@orange.fr)

31 Route de l'Albarède

81220 Serviès

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le samedi 27 septembre 2025 à 14h19

L'éolien est pour moi primordial dans le concept des énergies renouvelables ! L'avenir va dans ce sens eco-responsable. Je me situe au pied des éoliennes et n'ai jamais eu

à en subir de désagréments... qu'elles soient auditives ou visuelles.... Le nouveau parc éolien a toute mon approbation.

Observation RD n°48

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 30 septembre 2025 à 12h01

Je réside à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau des éoliennes de Serviès. Mon opinion est que celles-ci ne provoquent aucune nuisance ni sonore ni visuelle. Elles s'adaptent au paysage. Je n'ai aucun doute sur le fait que les futures éoliennes prendront également leur place dans notre paysage et assureront leur rôle de fournisseur d'énergie verte à un moment où le tout électrique est exigé.

Observation RD n°49

Proposée par Girard Françoise (frgr.frgr@orange.fr)

14, La Croix de Sansard

15110 Chaudes-Aigues

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mardi 30 septembre 2025 à 14h24

NON au projet de renouvellement du parc éolien de Cuq-Serviès !!! Non à la nature défigurée !!!

Observation RD n°50

Proposée par Guerre sarah (guerre.j@live.fr)

10 avenue de pomerols

34120 Castelnau de guers

Déposée le mercredi 1 octobre 2025 à 08h46

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°51](#) , [N°52](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Ayant de la famille dans les environs les nuisances sont déjà importantes.

Avec des nouvelles éoliennes le bruit sera encore plus important.

Scandaleux !!!!

Observation RD n°51

Proposée par Amiel Joanna (bbjo11200@gmail.com)

4 avenue des rives de l'aude

11200 ARGENS MINERVOIS

Déposée le mercredi 1 octobre 2025 à 08h51

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°50](#) , [N°52](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Contre !!!! Toujours plus c'est épuisant. Pourquoi gâcher cette belle nature !!!!

Observation RD n°52

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 1 octobre 2025 à 08h53

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°50](#) , [N°51](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Non il faut arrêter, penser aux habitants et aux animaux

Observation RD n°53

Proposée par Philippe Coustel

Déposée le mercredi 1 octobre 2025 à 15h54

Je suis opposé à ce projet, halte au gigantisme

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 1 octobre 2025 à 08h53

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°50](#) , [N°51](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Non il faut arrêter, penser aux habitants et aux animaux

Observation RD n°54

Proposée par anonyme

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 1 octobre 2025 à 16h44

Madame, Monsieur,

Je suis résidente non loin des éoliennes, et je suis contre ce nouveau projet éolien. De plus en plus haut ! de l'argent public qui va alimenter encore des entreprises privées !

Est-t-il vraiment nécessaire dans l'état actuel de la France de dépenser des fonds publics pour de la ferraille ! Nos écoles, nos hôpitaux et j'en passe, en ont plus besoin.

C'est mon opinion de citoyenne.
Bien cordialement,
Mme Sénagas.

Observation RD n°55

Proposée par Lécueillier Isabelle (isabellep72@gmail.com)

La Pélénquié 128 Route des Crêtes

81440 PUYCALVEL

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 1 octobre 2025 à 18h40

Le parc éolien de Cuq-Serviès, construit en 2009 sans tenir compte des riverains, génère depuis plusieurs années d'importantes nuisances visuelles mais surtout sonores pour une poignée d'habitants malchanceux. Par vent d'autan le bruit peut devenir insupportable pour les plus proches. Ces nuisances sonores accrues ont été reconnues par le gérant actuel du parc et par son prédécesseur. Elles sont dues à l'usure...

On notera ici que le parc éolien n'est en exploitation que depuis 15 ans à peine, qu'initialement la durée d'exploitation était prévue pour 20 ans.

Il faut donc urgemment «Renouveler ce parc» vieillissant, ce qui signifie démanteler entièrement les 6 éoliennes actuelles, enlever et recycler (?) des tonnes de matériaux et de béton (?), recouvrir et remettre les sols en état (?), refaire de nouvelles fondations géantes plus loin et tout le réseau sous-terrain pour acheminer l'électricité.

On imagine difficilement l'acheminement des pales gigantesques sur nos routes sinueuses et peu larges. Sur ce point, peu de détails dans l'étude. Les travaux aussi seront une épreuve pour les riverains du projet... On imagine encore plus difficilement de voir se dresser deux tours de 200m de haut dans un mouchoir de poche de cette belle campagne ! Les mairies concernées par le projet n'en ont cure : la poignée de riverains qui se bat depuis des années pour préserver sa santé et son environnement est inaudible. Leur voix est couverte par le bruit des machines. Ou plutôt par les enjeux financiers qu'elles sont censées brasser à pleines pales. Depuis le début, on fait comme si ces gens n'existaient pas. Et pourtant des riverains habitent au pied des éoliennes.

A Cuq-Serviès la distance minimale d'éloignement de 500 mètres entre éoliennes et habitations n'est actuellement pas respectée pour 3 d'entre elles (seulement 350 mètres pour la plus proche !) De toute façon, le promoteur éolien devait forcément renoncer à ces 3 machines et réduire le nombre d'éoliennes. Qu'à cela ne tienne, le temps est au gigantisme, le promoteur en propose 2 pour une puissance décuplée. Les effets dévastateurs sur le paysage, sur la faune aviaire, sur les riverains proches ? Voici un morceau choisi de l'argumentaire des responsables du projet de renouvellement du parc : "Ainsi globalement la visibilité du parc reste similaire, la

différence se fera dans l'aspect qualitatif. Les effets différentiels sur le paysage avec le nouveau projet seront ainsi globalement négligeables ou positifs. Très peu de lieux entraîneront des effets différentiels négatifs. Ces lieux sont situés au plus proche du site, et l'augmentation de la hauteur sera donc plus perceptible. Néanmoins, la réduction horizontale du parc permet d'atténuer ces effets, qui sont ainsi qualifiés de très faibles à faibles au maximum. Les effets différentiels sur le patrimoine seront eux intégralement positifs, que ce soit pour les monuments éloignés ou proches, du fait de la réduction de l'emprise horizontale du parc."

Plus hautes mais peu visibles (?), plus performantes mais moins bruyantes (?), plus durables (?), moins polluantes (?) On en doute. Outre la destruction de la faune ailée, outre la pollution visuelle et sonore, les éoliennes rejettent des microplastiques dans l'environnement. une étude récente menée par le Fraunhofer Institute for Wind Energy Systems (IWES) précise qu'« Une éolienne dotée de pales de rotor de 75 mètres, rejette chaque année 360 kg de particules microplastiques dans l'environnement. Ces microplastiques se dispersent dans les prairies, les champs, les forêts et les agglomérations. Ils pénètrent ensuite dans le sol, et donc dans nos eaux souterraines. »

500 m de distance avec des éoliennes de 125 m de hauteur c'est déjà bien trop peu. 600, 700, 800, 1000 m de distance entre une habitation et 2 éoliennes de 200 m de hauteur c'est juste impensable ! De nombreux pays ont modifié la loi, certains appliquant même la règle 10 H (= 10 fois la hauteur pales comprises), soit 2000 mètres de distance minimale pour 200 mètres.

Je suis absolument contre ce gigantisme et les effets à long terme de ce projet. Je demande qu'on prenne en compte et qu'on respecte ces paysages et tous les vivants qui s'y trouve.

Observation RD n°56

Proposée par Barrailler Bernard (barrailler.bernard@orange.fr)

632 route de CUQ LA PLATE LA PLATE

81220 GUITALENS L ALBAREDE

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 1 octobre 2025 à 21h21

Bonjour,

Propriétaire sur les communes de CUQ et Guitalens-Lalbarède, je suis favorable à l'implantation de nouvelles éoliennes sur ce site, maintenant que nous sommes habituer à les voir dans notre environnement, ce serais dommage de perdre ce repaire visuel.

Elles ne me causes aucun désagrément ni visuel, ni sonore (habitation à 1 kilomètre). Avoir une énergie plus vertueuse proche de votre lieu de vie, que demander de plus.

Bien cordialement.
Monsieur et Madame Barrailler Bernard

Observation RD n°57

Proposée par Hélène Aussaguès (helene.aussagues@laposte.net)

16 Avenue de l'Autan

81220 SERVIES

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le vendredi 3 octobre 2025 à 17h43

je suis tout à fait favorable au renouvellement du parc Eolien de Cuq Servies
Pour moi ce sont des demoiselles qui domine et qui change de couleur en fonction du temps

S'il fait beau elles sont blanches...; S'il fait gris elles sont grises...;

Elles nous indiquent le sens du vent

Mais surtout personne sur la Commune ne s'est dit dérangé par les Eoliennes

Donc oui pour le renouvellement.

Hélène Aussaguès

Observation RD n°58

Proposée par Lucie (lucie.34120@gmail.com)

Déposée le samedi 4 octobre 2025 à 18h57

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°3](#) , [N°6](#) , [N°7](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Résolument opposée à ce projet du fait de la proximité des habitations.

En tant que riveraine du parc éolien actuel, j' en subis au quotidien les nuisances sonores , m'obligeant à conserver les fenêtres closes et responsables d'importants troubles du sommeil.

Qu' en sera -t'il avec des éoliennes "géantes" plus hautes et plus puissantes?

En outre, le rapport de la MRAE est édifiant .

Concernant l'impact sur les oiseaux, il est prouvé que les éoliennes en tuent un grand nombre quelles que soient les méthodes d' effarouchement utilisées ou prétendument utilisées. A l'heure où le réchauffement climatique est une préoccupation majeure, il est inacceptable que l'on continue à dégrader nos forêts au détriment de la faune et de la flore.

Pour conclure, je suis irritée à l'idée de voir l'argent public gaspillé ainsi, au profit d'une poignée d'industriels sous le joug de sociétés à priori étrangères.

Observation RD n°59

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 4 octobre 2025 à 22h19

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°41](#) , [N°42](#) , [N°43](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Je suis propriétaire à proximité du parc actuel. Les nuisances sont vraiment faible même sous les vents dominants ! Le renouvellement doit ce faire.

Observation RD n°60

Proposée par Amiel julien (julien.amiel1985@hotmail.fr)

4 avenue les rives de l'aude

11200 Argens minervois

Déposée le dimanche 5 octobre 2025 à 09h28

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°50](#) , [N°51](#) , [N°52](#) , [N°62](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Contre il y en a déjà assez

Observation RD n°61

Proposée par Richard Pena (richardpena3@orange.fr)

17 rue Flora Tristan

81100 Castres

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le dimanche 5 octobre 2025 à 09h30

Naturaliste et ornithologue je suis régulièrement sur le secteur des éoliennes. Des nombreuses espèces patrimoniales souffre de l'installation de ces éoliennes (grand-duc d'Europe, aigle botté, pic noir, chiroptères....) arrêtons ce massacre. Je confirme la nuisance sonore de ces installations.

Observation RD n°62

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 5 octobre 2025 à 09h32

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°50](#) , [N°51](#) , [N°52](#) , [N°60](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Stop contre arrêter de vouloir ruiner la nature

Observation RD n°63

Proposée par Lécueillier Stéphane (ophaniel69@yahoo.fr)

128 route des crêtes

81440 Puycalvel

Déposée le dimanche 5 octobre 2025 à 09h38

Je suis résolument contre ce projet nuisible aux riverains, à l'environnement proche et dont le bénéfice pour la collectivité paraît mal assuré, voire chimérique.

Habitant à environ 1 km des actuelles éoliennes qui étaient présentes quand je me suis installé sur Puycalvel, je n'ai jamais eu à en subir les désagréments, et je n'avais rien contre l'éolien.

Mais j'ai pu physiquement éprouver, chez un voisin l'impact sonore et visuel de ces machines, pourtant encore modestes au regard des nouveaux standards, et de la course au gigantisme qui s'est dorénavant engagée.

Que maintenant la hauteur des mâts puisse être doublée sans que change la distance minimale aux habitations proches (ces pauvres et désuets 500 mètres...) est une aberration totale, qui devrait sauter aux yeux de tout citoyen raisonnable, comme de tout représentant populaire avisé - parmi lesquels je compte assurément la rapportrice, ou le rapporteur de l'enquête publique.

Certaines campagnes françaises, à habitat dispersé (comme ici) , ne se prêtent tout simplement pas à ce genre d'installation démesurée. Il serait temps de le reconnaître et de réfléchir à d'autres solutions, plutôt que de se lancer à fond de train dans un massacre de paysages à travers toute l'Occitanie, malheureusement déjà engagé en bien des sites, qui n'avaient rien demandé à personne.

Bref, les nuisances sont bien connues, il m'est fastidieux de les énoncer, et il vous le sera de les relire : bruit à répétition, gêne visuelle, aspect écrasant et incongru dans le paysage, perturbation des oiseaux et chauve-souris, sans compter les conséquences des lourds travaux de démantèlement et d'installation (voies ou chemins agrandis ou défoncés...)

Le projet dont il est question détruira nécessairement une partie boisée notable, lieu de promenades pour les humains et d'habitat pour diverses espèces d'animaux. Il prévoit l'implantation de deux éoliennes géantes à quelques 500 ou 600 mètres de certaines habitations, et d'un camping.

Ceux qui se déclarent pour le projet devrait venir sur place se rendre compte. Car la plupart des habitants de Serviès ou de Cuq sont bien plus éloignés : ils pensent peut-être à la petite indemnité communale qu'on leur jette pour les appâter, et ne voient pas plus loin que le bout de leur champ. Sans doute aperçoivent-ils au loin le bout des pâles, comme l'étoile du berger au crépuscule guide les pas du voyageur harassé vers son gîte...

Belle solidarité rurale, soit dit en passant...sans compter tout ceux qui s'en foutent, ou

ne veulent pas se mettre mal avec le maire, duquel ils attendent peut-être un petit service ou un passe-droit, sait-on jamais...enfin, je m'en voudrais d'être mauvaise langue.

Nous avons déjà eu à nous battre, avec succès, contre une implantation dans un lieu typique de nos paysages, situé près d'un chemin de randonnée (lieu dit le Mandrié, Puycalvel), sur lequel AboEnergy avait jeté son dévolu et ses machines de mesure. Cela m'a fait réfléchir sur la filière éolienne et ses méthodes.

Car la société Abowind ou AboEnergy, sous couvert le plus souvent de langue de bois et de propagande, a dès lors abondamment montré son mépris des riverains, emballés dans de douces paroles, mais surtout, sacrifiés pour des intérêts financiers étrangers (seraient-ils français cela ne changerait rien), et qui sont priés de se soumettre sans aucune compensation aux soi-disant intérêts énergétiques supérieurs de la nation.

Où va le courant produit, on l'ignore – où se retrouve l'argent généré, on s'en doute, et pas dans nos poches, ni dans nos réseaux.

"C'est l'avenir, c'est le progrès" répète-ton pieusement. Le charbon aussi était l'avenir au XIX^e siècle, et l'on sait comment cela finit - de tristes terrils transformés en parcs d'attraction, sans compter tous les mineurs enterrés vifs ou prématurément décédés. Ah mais c'était une énergie non renouvelable et fossile ! Certes. La ritournelle de l'avenir ou du progrès est toujours entonnée par ceux qui ont un intérêt immédiat à tel ou tel développement technologique, et qui se fichent complètement de l'avenir qu'ils prétendent incarner. Les pâles en polymère plastique finissent dans des décharges comme il en existe aux Etats-Unis. Les futurs cimetières éoliens se préparent déjà, friches industrielles d'avenir, il y a tout lieu de craindre.

Car plus généralement, la pertinence et la pérennité de l'éolien industriel terrestre à l'échelle nationale semble des plus incertaines. Que des investisseurs se précipitent pour toucher des subventions est une chose, que l'intérêt général y trouve son compte, en est une autre. Qu'une réflexion collective approfondie sur ces questions puissent avoir sereinement lieu semble malheureusement impossible, dès lors que des retours sur investissement à court terme semblent garantis, avec la bénédiction de responsables politiques, jamais en retard d'une collusion avec les intérêts industriels et financiers.

Un simple exemple : l'obsolescence technologique de ces engins a de quoi inquiéter : devoir les changer tous les 15 ans (quand une préhistorique chaudière fioul pouvait durer 30 ou 40 ans..) interroge sur le gaspillage de matériaux (béton, métaux...) et d'énergie nécessaire à les (re)produire. Le "recyclage à 85 %" fait là figure de commode alibi, et le coût financier exact du démantèlement des parcs éoliens demeure très opaque...

Pour conclure, et pour toutes les raisons évoquées sans compter celles que j'oublie dans mon emportement, je ne peux qu'affirmer de nouveau, et avec force, ma complète opposition à ce projet néfaste.

Observation RD n°64

Proposée par PRADELLES (isabelle.pradelles@orange.fr)

81220 SERVIES

Déposée le dimanche 5 octobre 2025 à 21h23

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°48](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Je soutien le projet des éoliennes de Serviès.

Observation RD n°65

Proposée par anonyme

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le lundi 6 octobre 2025 à 13h26

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°57](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Je viens d'arriver dans le département, je ne trouve pas choquant de voir des éoliennes. Elles font partie du paysage des villages de Cuq et Serviès.

Sur ce projet, il s'agit de remplacer 6 éoliennes par 2 éoliennes certes plus grandes, mais je ne vois pas en quoi ça dénature le paysage.

Je suis Pour la continuité de ce projet et espère qu'il verra le jour.

Observation RD n°66

Proposée par CV (h) Pierre Lagarde (pierre.lagarde01@yahoo.fr)

La Quissinhé

81440

Déposée le lundi 6 octobre 2025 à 15h48

Sans revenir sur le bien-fondé de la politique de développement de l'éolien pour la production d'énergie électrique en France (à mon sens indéfendable), j'observe que les communes (et communauté de communes) consultées ont émis un avis favorable à ce projet de renouvellement du parc éolien de Serviès / Cuq , avec pour seul argument les retombées économiques de ce projet...sans tenir compte du "bien commun.

Ce projet méconnaît les risques sur les populations directement concernées, certes peu nombreuses (à ce propos la règle des 500m me paraît insuffisante pour garantir le maintien de la protection des citoyens concernés) mais dont la protection devrait

être une préoccupation majeure de nos différentes assemblées locales, sur la faune et la beauté de nos paysages.

Ne serait-ce que pour ces raisons, j'émets un avis défavorable à ce projet.

Observation RD n°67

Proposée par Lacombe Gabriel

91 route de la Chaparié

81440 Puycalvel

Déposée le lundi 6 octobre 2025 à 16h10

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°68](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

J'habite sur les Crêtes à Puycalvel, ai vue sur le parc éolien actuel, en connais ces nuisances. Donc je suis opposé à ce projet de renouvellement titanesque.

Observation RD n°68

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 6 octobre 2025 à 16h29

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°67](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Ai connaissance des nuisances du parc éolien actuel. Je suis contre ce projet et son gigantisme.

Observation RD n°69

Proposée par Choisy Philippe (Philippechoisy1804@hotmail.com)

453 chemin d'Ambres

81570 Cuq

Déposée le lundi 6 octobre 2025 à 17h45

Résolument contre le nouveau projet éolien. Nous subissons depuis de nombreuses années des nuisances sonores non négligeables. Des éoliennes plus hautes et plus puissantes entraîneront des nuisances bien plus importantes. Ce parc ne respecte en rien la flore et la faune. Sans compter la pollution générée par la désagrégation des pales.

Observation RD n°70

Proposée par Laurent BEZIAT (laurent.beziat@hotmail.fr)

690 rte des fontaines

81220 Servies

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mardi 7 octobre 2025 à 17h42

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°77](#) , [N°81](#) , [N°82](#) , [N°83](#) , [N°94](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

J' habite la commune de Serviès et j'ai la vue sur les éoliennes depuis chez moi. Ce n'est absolument pas dérangeant et depuis le temps elles sont bien intégrées dans le paysage, nous sommes tous habitué à les voir au quotidien. Je reçois souvent du monde à la maison et jamais personne n'a trouvé cela choquant.

Je fréquente souvent la nature autour de ces éoliennes (marche + course à pied) et je peux certifier qu'à 500m de ces machines on n'entend absolument rien.

Le projet divise par 3 le nombre d'éoliennes, de 6 on passe à 2. Les éoliennes les plus proches des habitations et des communes de Cuq et Puycalvel sont démantelées.

La nouvelle technologie permet de brider les éoliennes si le bruit est trop élever, chose qui est impossible avec l'ancienne génération.

Je ne vois pas pourquoi stopper un tel projet si bien avancé et ficelé sur un site qui a déjà des éoliennes.

Observation RD n°71

Proposée par Michel et Huguette (kronenbourg81@hotmail.com)

54 route de varagnes

81220 Servies

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 8 octobre 2025 à 19h52

Nous sommes nés à Servies il y a plus de 80 ans. Nous avons donc vu l'arrivée des éoliennes qui ne nous ont posé aucun problème et aucune gêne depuis qu'elles sont sur la commune. Nous ne connaissons personne à Servies qui se plaint de leur présence .

Pourquoi aujourd'hui arrêter un si beau projet avec un passage de 6 à 2 éoliennes

modernes bénéficiant des dernières technologies qui les rendent plus silencieuses.
Nous sommes donc favorable à la réalisation de ce projet.
Michel et Huguette

Observation RD n°72

Proposée par Denis (denis.barbera@yahoo.fr)

387 route des fontaines

81220 Serviès

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le jeudi 9 octobre 2025 à 10h40

Avis favorable pour ce projet de renouvellement. Très attentif aux demandes des administrés de ma commune, je n'ai reçu depuis l'installation des éoliennes, qu'un seul retour négatif. A noter que cet avis provenait d'une personne résidant à Serviès seulement quelques jours par an. Pour rappel, avis favorable du conseil municipal de Serviès et du conseil de Communauté du Laurécois - Pays d'Agout (28 communes).

Observation RD n°73

Proposée par Solans Michèle (solans.michele@gmail.com)

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le jeudi 9 octobre 2025 à 18h04

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°74](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Membre de l'association Occitanie Énergie Environnement (OC.E2 toutesnosenergies.fr) et qui vient d'être agréée "Protection de l'environnement", je continue à apporter ma contribution, avec malheureusement le sentiment - que bien des décisions politiques et administratives confirment - que l'avis des citoyens, des associations environnementales ne sont que rarement écoutés. Quand nous nous opposons à des éoliennes monstrueuses et industrielles, comme c'est le cas ici, ce n'est pas pour le plaisir de bloquer un promoteur, mais parce que nous avons de fortes raisons de penser, que la vie - si ce projet se fait - va changer. La vie des espèces que nous devrions protéger, celle des humains qui souhaitent continuer à bien-vivre ici. À Cuq et Serviès, des gens, des associations s'y opposent. Les entendrez-vous ? Je suis très défavorable à une centrale éolienne sur ce territoire.

Observation RD n°74

Proposée par Pougnet Jean (pougnet.jean@gmail.com)

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le jeudi 9 octobre 2025 à 18h08

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°73](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Membre de l'association Toutes Nos Énergies-Occitanie Environnement je rappellerais ici que l'Occitanie est déjà un territoire à énergie positive, que la France ne consomme pas plus d'électricité qu'en 2005 (rapport bilan RTE 2024) que le seul but déclaré pour continuer à produire toujours plus, est dit dans une déclaration d'E.Macron "je veux que la France soit le pays d'Europe qui exporte le plus d'électricité" et voilà pourquoi la vie paisible de Cuq et Serviès va changer si ce projet se fait. Sobriété et économie avant toute chose. Ce territoire ne mérite pas qu'on y massacre paysage et biodiversité, et la vie des gens qui y habitent. Je suis très défavorable à ce projet.

Observation RD n°75

Proposée par Huynh Marie-Thérèse

81570 Cuq

Déposée le jeudi 9 octobre 2025 à 22h40

Ce projet de renouvellement par deux éoliennes géantes va à l'encontre du respect des nombreuses espèces protégées vivant sur cette zone (qui est aussi un couloir migratoire).

Déjà beaucoup trop d'oiseaux et de chauves souris sont tués dans le parc éolien actuel (bilan fait par MRAE), la taille des nouvelles éoliennes pourront qu'augmenter considérablement la mortalité.

Le déboisement , débroussaillage et bétonnage qui vont découler de ce projet détruiront toujours plus le milieu de vie des différentes espèces.

La lutte contre le changement climatique fait partie d'un ensemble pour préserver notre environnement; cela comprend aussi de préserver les forêts, les haies, les milieux naturels, de préserver la flore et la faune.

Un autre point , est le bruit audible et/ou inaudible (infrason) que génèrent les éoliennes et qui peuvent altérer de façon importante la qualité de vie de certaines personnes. Dans l'étude de ce projet, les infrasons ne semblent pas beaucoup pris en compte, alors que la taille démesurée des éoliennes va en engendrer plus.

En conclusion, je donne un avis défavorable à ce projet.

Observation RD n°76

Proposée par Association les Crêtes Vent Debout 81
(lescretesventdebout81@orange.fr)

Puycalvel

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le jeudi 9 octobre 2025 à 23h04

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°4](#) , [N°31](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

_ Concernant le parc éolien actuel il ne faudrait pas oublier les plaintes des riverains de Serviès mais aussi de Puycalvel...au sujet des éclair blancs de nuit. Le passage aux éclair rouges à pris beaucoup de temps, pendant 10 ans ils ont subi.

_ Les 3 éoliennes de Serviès sont éloignées de 2 km du bourg. Les nuisances sont surtout pour les riverains des communes voisines Puycalvel Cuq.

_ Moulayrès a émis un avis défavorable, Puycalvel c'est abstenue.

_ Serviès, la Communauté de Communes ont-elles pris connaissances de l'avis très réservé de la MRAe et des remarques de la DDT.

Ont-elles toujours le même avis après la parution de celui de la DGAC donné défavorable.

_ A ce sujet il est impensable que le porteur de projet cherche à infléchir cette décision.

_ A l'abri de nuisance, avec les éoliennes actuelles de 125m, ne veut pas dire que cette situation persisterait avec des machines de 200m.

_ La solidarité intercommunale et la décision de la DGAC commandent que l'on abaisse la hauteur des éoliennes à

150m comme sur le Parc Régional du Haut Languedoc où la nouvelle charte l'exige.

Observation RD n°77

Proposée par Laurent BEZIAT (laurent.beziat@hotmail.fr)

690 rte des fontaines

81220 Servies

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le vendredi 10 octobre 2025 à 11h51

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°70](#) , [N°81](#) , [N°82](#) , [N°83](#) , [N°94](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Avec ce nouveau projet une seule éolienne vas obliger le défrichage d'une parcelle qui d'ailleurs il y a encore quelques années était une vigne et non un bois ou une friche..

5 autres parcelles vont être reboisées et remises en état à l'identique d'avant les éoliennes.

Avec ce projet c'est donc un bilan positif pour la faune et la flore comparé à l'installation actuelle.

Encore une cohérence pour ce projet bien étudié et préparé en amont.

Observation RD n°78

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 10 octobre 2025 à 14h22

Je réside non loin des éoliennes.

Elles font partie du paysage et ne me dérangent absolument pas, que ce soit au niveau de la vue ou du bruit.

Je suis entièrement pour le renouvellement du parc éolien.

Observation RD n°79

Proposée par CLEMENT (direction.tcpliage@gmail.com)

720 chemin d'ambres LA FRAYSSE

81570 CUQ

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le vendredi 10 octobre 2025 à 15h58

Nous sommes fermement opposés au nouveau projet éolien. Depuis des années, nous subissons déjà des nuisances sonores importantes liées aux installations existantes. L'ajout d'éoliennes plus hautes et plus puissantes ne ferait qu'amplifier ces désagréments.

Ce projet menace par ailleurs l'équilibre de la flore et de la faune locales et engendrera une pollution supplémentaire due à la dégradation des pales au fil du temps.

Observation RD n°80

Proposée par Association Nostra Montanha (dominique.boury@sfr.fr)

Place de la Mairie

81240 LE RIALET

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le vendredi 10 octobre 2025 à 17h42

L'association Nostra Montanha est une association tarnaise, dont le siège social est au Rialet (81240), et à ce titre particulièrement concerné par le développement envahissant des centrales éoliennes industrielles sur nos territoires et dans notre département.

La première raison de notre avis défavorable contre le projet porté par ABO Energy est la saturation par les mâts éoliens de nos paysages, de nos campagnes. Si en remplaçant six machines de 125 m installées en 2009 par deux éoliennes de 200 m de haut le projet diminue leur nombre, l'effet de cette infrastructure sur un relief modéré sera désastreux pour l'impact sur les environs proches et lointains. Les ressentis visuels et sonores des riverains seront notablement aggravés..

La deuxième raison est l'impact produit sur des habitations situées juste en bordure de la limite des 500 mètres (515 ou 600m) . Cette loi édictée lorsque les mâts ne dépassaient pas 80 ou 100 mètres est aujourd'hui complètement dépassées. Il est très hypocrite de la part des promoteurs de s'en réclamer.

Situé sur une ZNIEFF ce projet est par conséquent incompatible avec l'exigence de préservation des espèces vivants, couloir de migration reconnu, présence importante de chauve-souris. Un barrage éolien illuminé la nuit par le balisage des mâts devient un obstacle majeur pour les déplacements et la vie des oiseaux et des chiroptères.

La quatrième raison est plus générale, dans le contexte énergétique de notre région (l'Occitanie est déjà largement en avance pour le développement des ENR) et de notre pays (la France exporte massivement ses surplus de production) le projet ne représente aucun intérêt public. Sous couvert d'intérêt général ce sont les profits d'Abo Wind seuls qui justifient ce surdimensionnement des éoliennes.

Enfin, et comme souvent dans ce genre de démarches, le bilan de 15 années de présence d'éoliennes et leur cortège de nuisances n'est pas pris en compte.

Pour l'ensemble de ces raisons notre association émet un avis DÉFAVORABLE pour ce projet.

Observation RD n°81

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 10 octobre 2025 à 17h52

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°70](#) , [N°77](#) , [N°82](#) , [N°83](#) , [N°94](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Ci joint un courrier de propagande des anti-eoliennes déposé dans les boîtes à lettres ce jour afin de faire annuler le projet en influençant la population.

Bonjour,

Nous nous adressons aux habitants résidant dans un rayon de 2 km d'un des points d'implantation des éoliennes du projet de renouvellement, présenté par la société ABO Energy, du parc actuel de Cuq-Serviès.

Pourquoi des éoliennes Géantes de **200m** de haut (**125m** les actuelles, +60%) sur nos Crêtes ? Pour faire plaisir à ABO Energy qui cherche à optimiser au maximum le site des Crêtes pour son profit en le dégradant ?

A ceux d'entre vous qui estiment que le parc actuel ne les gêne pas, nous posons la question :

Qu'en sera-t-il avec les nouvelles machines Gigantesques, de jour comme de nuit (n'oublions pas les éclairs rouges toutes les 2 secondes) ?

La nouvelle charte du Parc Régional du Haut-Languedoc (à cheval sur le Tarn et l'Hérault) limite la hauteur des éoliennes, à installer sur celui-ci, à **150m**. Demandons à ABO Energy d'aligner sur cette charte son projet de renouvellement.

Vous, habitant des communes de Serviès Cuq Guitalens-l'Albarède Puycalvel Moulayrès, dites le **avant mercredi prochain 15 Octobre 17h** sur le **site internet** dédié à la consultation du public pour le projet de renouvellement présenté par ABO Energy : **registre-dematerialise.fr/6332**. Une fois ce site internet ouvert par vous :

_ à la page d'accueil cliquer sur **Déposer une contribution**

_ cette dernière page étant ouverte, après avoir inscrit votre nom, prénom (qui n'apparaîtront pas par la suite si vous choisissez l'anonymat), aller à **Votre Contribution publiée sur le site internet** pour écrire par exemple :

**Non aux éoliennes dépassant 150m de hauteur,
alignons nous sur le Parc Régional du Haut-Languedoc**

Si vous avez déjà déposé une contribution rien ne vous empêche d'en déposer une nouvelle.

C'est une question de solidarité rurale pour minimiser toutes les nuisances, perpétuer de manière la plus légitime une bonne qualité de vie **pour tous**, préserver le plus possible notre environnement et nos paysages, et éviter aussi une dépréciation de votre bien immobilier.

Nous vous en remercions

Les membres de l'association Les Crêtes Vent Debout lescretessventdebout81@orange.fr

Observation RD n°82

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 10 octobre 2025 à 17h53

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°70](#) , [N°77](#) , [N°81](#) , [N°83](#) , [N°94](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Ci joint un courrier de propagande des anti-eoliennes déposé dans les boîtes à lettres ce jour afin de faire annuler le projet en influençant la population.

Observation RD n°83

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 10 octobre 2025 à 17h57

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°70](#) , [N°77](#) , [N°81](#) , [N°82](#) , [N°94](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Incompréhensible que tant d'associations qui ne sont pas proche du site d'implantation et qui sans doute ne connaissent même pas le coin puissent prendre part à ce projet.

Observation RD n°84

Proposée par CHOISY Guillaume (choisy.guillaume1@gmail.com)

720 Chemin d'Ambres

81570 Cuq

Déposée le vendredi 10 octobre 2025 à 18h57

Je suis fondamentalement opposé à l'implantation d'un parc éolien près de chez moi, non par réflexe conservateur, mais parce que ce type de projet soulève des problèmes structurels trop souvent minimisés. Sur le plan écologique, le rendement réel des éoliennes reste faible et dépendant du vent : elles nécessitent des centrales thermiques en soutien pour pallier l'intermittence, annulant en partie les bénéfices supposés en matière d'émissions de CO₂. Leur construction et leur démantèlement impliquent par ailleurs une forte empreinte carbone, notamment à cause des métaux rares et du béton utilisés pour les fondations. Sur le plan paysager et patrimonial, l'impact visuel est considérable : ces machines de plus de 150 mètres de haut dénaturent les horizons ruraux et affectent durablement la qualité de vie des habitants. À cela s'ajoute le bruit permanent des pales, souvent sous-estimé, qui peut provoquer stress, troubles du sommeil et dévalorisation immobilière. Sur le plan économique, les bénéfices sont concentrés entre les mains des promoteurs et des fonds d'investissement, alors que les communes et riverains assument les nuisances ; le modèle de subvention publique entretient par ailleurs une dépendance artificielle, au détriment d'autres formes d'énergie plus fiables et locales. Enfin, sur le plan environnemental local, les éoliennes perturbent la faune (oiseaux, chauves-souris), altèrent les sols et les réseaux hydriques lors des travaux, et laissent derrière elles des socles de béton quasi indestructibles. En somme, sous couvert de transition énergétique, ce type de projet transfère les coûts environnementaux et sociaux sur les territoires ruraux sans réelle contrepartie durable.

Observation RD n°85

Proposée par GALIBERT Bernard (bernard.galibert81@orange.fr)

13 chemin de cantemerle

81570 cuq les vielmur

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le vendredi 10 octobre 2025 à 21h05

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°95](#)
Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Je ne suis pas favorable à ce projet, car je suis propriétaire d'une maison à environ 1km des éoliennes déjà existantes. Celles - ci nuisent à mon confort et à ma tranquillité que je suis venu chercher en 1995 lors de l'acquisition de mon bien. Sans parler de nuisances sonores et du dégât qu'elles peuvent causer à notre faune et notre flore.

Je ne comprends pas que des mairies autorisent un tel massacre si ce n'est que pour engranger des subventions qui servent ensuite à dévaster les espaces verts pour y construire des logements sociaux pour avoir bonne figure. Arrêtons de nous jeter de la poudre aux yeux en parlant du réchauffement climatique quand on est pas capable de garder nos espaces verts et nos forêts pour les remplacer par du béton
Quel paysage aurons nous avec ces nouvelles éoliennes de 200 mètres de hauteur??????

Cette société soit disant créatrice d'un monde meilleur et pleine de mensonges essaie nous endort pour s'enrichir.

Observation RD n°86

Proposée par Oustry Andrée (andreeoustry@gmail.com)

La pascaliè

81220 Servies

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le samedi 11 octobre 2025 à 09h52

Je refuse la présence de nouvelles éoliennes à proximité de mon domicile.
La hauteur (200m) est une aberration !

Observation RD n°87

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 11 octobre 2025 à 12h13

Non aux éoliennes dépassant 150 mètres de hauteur, alignons nous sur le Parc Régional du Haut-Languedoc

Observation RD n°88

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 11 octobre 2025 à 12h56

Je suis pour les énergies vertes donc pour le remplacement de 6 éoliennes par uniquement 2 qui produiront plus d'électricité pour le bien être de tous.
J'espère une issue positive à ce projet

Observation RD n°89

Proposée par Lafontaine Christian (rokiki.mumu@orange.fr)

853 route des fontaines

81220 Serviès

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le samedi 11 octobre 2025 à 13h54

Je suis pour le projet d'optimisation du parc éolien de Cuq-Serviès.
Je ne comprend pas pourquoi, il y a encore débat, alors que le projet vit depuis 2009.

Observation RD n°90

Proposée par bourgeois stephane (stephane.bourgeois@yahoo.fr)

180 route de Servies

81570 CUQ LES VIELMUR

Déposée le samedi 11 octobre 2025 à 14h18

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°91](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

non aux éoliennes dépassant 150m de hauteur alignons nous sur le parc régional du haut-Languedoc

Observation RD n°91

Proposée par Corinne Bourgeois (corinnebourgeois69@gmail.com)

180 route de Servies

81570 CUQ LES VIELMUR

Déposée le samedi 11 octobre 2025 à 14h19

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°90](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Non aux éoliennes dépassant 150m de hauteur alignons nous sur le parc régional du haut-Languedoc

Observation RD n°92

Proposée par Delheure Didier

81440 Puycalvel

Déposée le samedi 11 octobre 2025 à 16h22

Je suis farouchement opposé à ce projet..

Observation RD n°93

Proposée par Castagné Sébastien (sebastien.castagne@hotmail.com)

597 route de peyrebrune

81220 Serviès

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le samedi 11 octobre 2025 à 21h41

Je ne suis pas favorable au nouveau projet. Il y a déjà actuellement un désagrément visuel et auditif. Un bruit de fond permanent auquel on s'habitue mais persectible et quand sera t'il avec des éoliennes plus grandes. Pourquoi ne pas développer ailleurs d'autres éoliennes ou les remplacer à l'identique ? Surtout que nous n'avons pas d'avantage d'en accueillir sur notre commune (pas de réduction du prix du kWh par exemple) Alors pourquoi toujours plus de désagrément pour nous ?

Observation RD n°94

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 12 octobre 2025 à 00h47

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°70](#) , [N°77](#) , [N°81](#) , [N°82](#) , [N°83](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Parc régional du haut Languedoc ? ???

Nous ne comprenons pas trop le rapport avec le remplacement de 6 éoliennes par 2 sur notre commune où la majorité de la population valide cela.

Oui oui et oui au projet

Observation RD n°95

Proposée par GALIBERT edith (galibert.edith@orange.fr)

13 chemin de cantemerle

81570 cuq les vielmur

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le dimanche 12 octobre 2025 à 14h35

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°85](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

il y a 30 ans j'ai fait 'acquisition de ma maison à la campagne pour offrir à mes enfants un cadre apaisant et rassurant

Aujourd'hui, je vais devenir grand-mère et je suis triste de ne pas offrir ce même paysage et cadre de vie à mes petits enfants à moins d'1 km de la maison dans les bois, lorsque j'irais les promener et qu'ils me diront " Mamie: c'est quoi ces ventilateur" je serais obligé de leur dire " c'est la bêtise humaine qui dévaste la nature et tue les oiseaux"

C'est tout simplement la raison de mon OPPOSITION A CE PROJET EOLIEN.

Observation RD n°96

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 12 octobre 2025 à 14h52

Bonjour, j'habite la commune de cuq au lieu dit Cantemerle. Les éoliennes actuelle sont très proches de chez nous et ne nous ont absolument jamais dérangé. Tous les amis ou famille qui viennent chez nous aiment aller se promener autour d'elles et aller les voir.

Avec le nouveau projet, ces éoliennes de cuq vont disparaître. Il n'en restera que 2 qui seront bien plus loin .

Ainsi nous emettons un avis favorable pour cette production d'énergie verte.

Observation RD n°97

Proposée par Hartenberger Estrivier Françoise (harvelier@zaclys.net)

81220 SERVIES

200 m de hauteur, c'est trop : La DREAL Occitanie a mené une enquête début 2024 auprès des exploitants du territoire du PNRHL.... Les conclusions de la DREAL :

- « La hauteur maximale optimale semble être à ce stade 170 m, avec une analyse au cas par cas. » (125 m actuellement, donc dans le respect de la Charte 2012-2027)

Rappel des critères éoliens de la Charte 2012-2027 du PR du Haut-Languedoc :

"- Respecter le zonage du «Document de référence territoriale pour l'énergie "éolienne»

- "- LIMITER à 125 m, PALE COMPRISE, LA HAUTEUR DES ÉOLIENNES,
- "- Limiter à 300 mâts au total le nombre d'éoliennes dans le territoire
- "- Limiter les impacts paysagers et environnementaux
- "- Respecter les critères de concertation définies par le PNRHL (délibération du 23 octobre 2014) auprès des habitants et des collectivités

Observation RD n°98

Proposée par Jean

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 07h16

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°3](#) , [N°6](#) , [N°7](#) , [N°58](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Si éoliennes il doit y avoir, 200 mètres de haut c'est beaucoup trop ! Contrairement à ce qu'affirme Abo énergie, il y a des constructions à 125 mètres. Voir l'article du Journal d'ici au sujet des éoliennes d'Arfons qui vont être remplacées justement par des éoliennes de 125 mètres. Une fois de plus Abo énergie nous manipulent! Donc, NON aux éoliennes de 200 mètres.

Observation RD n°99

Proposée par Les Crêtes Vent Debout Tarn

81440 Puycalvel

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 11h10

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°4](#) , [N°31](#) , [N°76](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

_ 3,4 hectares vont être débarrassés du couvert forestier (Dossier) dont des chênes rouges d'Amérique de 30 ans, ce n'est pas un détail !!

_ s'ajoute les pins malades autour à enlever!

_ Les impôts locaux sur Serviès n'ont pas augmenté (CR du 6/10), vrai?

_ ABO Energy ne veut pas porter un projet qui engage la vie des gens (CR du 6/10) alors pourquoi discuter l'avis défavorable de la DGAC!!!

_ -10% demandé par un agent immobilier sur le prix de vente d'une maison, à 750m d'une des éoliennes actuelles, sans vue directe sur celle-ci car parcelle bien végétalisée. L'acheteur ferait encore plus la loi avec des 200m, -20%, -30%...

_ La quantité de résidus de décomposition des pales (fibres de verre, résines) est-elle minime (CR du 6/10)? L'air de nos sous bois est-il pollué ? A la DREAL de dire la vérité.

_ le renouvellement à Arfons fait passer la hauteur des éoliennes de 110m à 125 m, ici nous demandons de passer de 125m à 150m maximum. De la mesure pas de la démesure!

_ Nous avons pu vérifier que l'étude paysagère est inexacte (voir contribution 31) donc nous ne faisons aucune confiance à l'étude acoustique que personne ne peut contrôler. Une autre raison : à ce jour le porteur de projet n'a pas fait son choix d'éoliennes, donc de la conformation des pales dont dépend en premier le bruit émis .

Observation RD n°100

Proposée par Wax, Philippe (waxphil@hotmail.fr)

81570

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 12h56

Après avoir pris connaissance du mot laissé dans les boîtes aux lettres des communes concernées, je donne ma position :

Oui aux nouvelles éoliennes, je préfère qu'il n'y en ait que deux au lieu de six, pour justement préserver le plus possible notre environnement et nos paysages, et déprécier au minimum nos biens immobiliers.

Observation RD n°101

Proposée par anonyme

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 13h29

Non aux éoliennes dépassant 150m de hauteur
alignons nous sur le parc régional du haut languedoc

Observation RD n°102

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 16h44

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°70](#) , [N°77](#) , [N°81](#) , [N°82](#) , [N°83](#) , [N°94](#) , [N°104](#) , [N°110](#) , [N°112](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Fondée en 1996, le Groupe ABO Energy compte parmi les développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

ABO Energy France a mis en service au total 46 parcs éoliens pour une puissance

installée de 487 mégawatts. Cela représente 216 éoliennes, pour alimenter jusqu'à 265 000 personnes avec de l'électricité propre.

Nous pouvons donc faire entièrement confiance à la société qui gère ce projet. Avec leur expérience et leur notoriété ils ne peuvent pas se permettre d'avancer des chiffres faux dans les différentes études d'impact.

C'est du sérieux.

Observation RD n°103

Proposée par Marie Masfayon (mariemasfayon@gmail.com)

120 route de Lalbarede

81220 Servies

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 16h49

Après mûre réflexion, j'emettrai un avis défavorable sur ce projet qui m'apparaît inquiétant.

Certes comme l'ont souligné d'autres contributeurs les six éoliennes actuelles s'intègrent dans le paysage. Le bruit qu'elles émettent reste tolérable bien que tendant à s'accroître avec le temps

En revanche le projet qui nous est présenté m'apparaît inquiétant car il marque un changement d'échelle très important du fait de la hauteur des éoliennes et de la longueur des pales. Nous n'avons que très peu d'expériences concrètes de ce type d'installation, ces éoliennes de grande taille commençant tout juste à être installées. Les simulations numériques effectuées par l'opérateur très impliquées dans le projet me paraissent devoir être prises avec réserve. Il me paraîtrait prudent d'attendre que la législation sur les éoliennes qui pour l'essentiel date de 2011 ait été revue pour s'adapter à ces nouvelles éoliennes.

Ce projet de par les défrichements qu'il va nécessiter et les atteintes à la faune et à la flore qui vont en résulter m'apparaît un signal défavorable pour tous ceux qui s'attachent à la préservation de l'environnement et à la sauvegarde du cadre de vie qui constitue un élément d'attractivité pour notre territoire.

Observation RD n°104

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 17h07

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°70](#) , [N°77](#) , [N°81](#) , [N°82](#) , [N°83](#) , [N°94](#) , [N°102](#) , [N°110](#) , [N°112](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Je vis à environ 1km des éoliennes actuelles. Elle ne m'ont jamais dérangé. Le passage de 6 à 2 machines est un point positif pour la faune et la flore. J'imagine que tout à du bien être calculé, on ne lance pas dans un tel projet à l'aveugle. Donc oui je suis pour ce projet

Observation RD n°105

Proposée par anonyme

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 17h18

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°106](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Parce qu'il y a trop de zones d'ombre et d'incertitudes sur les impacts de ce renouvellement surdimensionné et par solidarité avec les riverains à qui on veut imposer un bouleversement de la cadre de vie, je vote contre.

Observation RD n°106

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 17h19

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Parce qu'il y a trop de zones d'ombre et d'incertitudes sur les impacts de ce renouvellement surdimensionné et par solidarité avec les riverains à qui on veut imposer un bouleversement de la cadre de vie, je vote contre.

Observation RD n°107

Proposée par BERTON Gérard

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 10h25

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Recu en mairie
13/10/2025

Mr BERTON Gérard

957 route de la Pinarié

81202 Guitalens L'albarède



Monsieur le commissaire enquêteur

Réunions publiques à Servies, sur le remplacement des anciennes éoliennes.

Les deux nouvelles seront plus hautes, plus bruyantes au même endroit, passent de 2Mw à 6Mw, elles seront plus perturbantes sur l'environnement.

Sur le projet figure sept points de mesures acoustiques, mais aucunes mesures acoustiques en direction de la commune de Guitalens L'albarède, au lieu- dit La Pinarié, qui est situé à 1800 mètres au sud et sud/est, aucune réponse à ce sujet, projet partiellement incomplet, pendant les deux réunions publiques.

Le phénomène aérodynamique connu, dû aux battements des pâles, qui conduit à une majoration du bruit à longue distance, de 1500 mètres à 2000 mètres en rase campagne.

Aux pieds des éoliennes une grande quantité d'arbres sont marron depuis trois mois (morts), quand ils seront enlevés, cela amplifiera la portée du bruit.

Le symptôme d'une l'éolienne supérieure de 2,5 à 3MW, est néfaste sur la santé humaine, le gouvernement a chargé, L'AFFSET de faire une enquête sur le bruit causé par l'éolien.

Le Rapport de L'AFFSET démontre des problèmes de santé, sur le trouble du sommeil, maux de tête, acouphènes, vertiges, et le brouillement de la vue.

Ces messieurs Les décideurs, ne devraient pas négliger ces problèmes, bien sûr ils ne demeurent pas à proximité.

Messieurs, ils existent d'autres moyens pour produire de l'électricité, qui limiterait les nuisances sur la Santé, sur la Faune, la Flore, et moins de CO2 que ce nouveau projet, qui ne rapportera pas grand-chose à l'industrie française.

Veuillez agréer Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

Le 12/10/ 2025

Mr BERTON Gérard

Observation RD n°108

Proposée par Veres Alin (Eurosciage@orange.fr)

119 ROUTE DE LA CHAPPARIE

81440 Puycalvel

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 19h10

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°113](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Je suis contre ce projet à cause du gigantisme de ces éoliennes sources de nuisances.

Observation RD n°109

Proposée par anonyme

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 20h25

Qui va financer le démantèlement des 4 ou 6 socles des éoliennes existantes?

Qui va surveiller ces travaux de démantèlement jusqu'à leur achèvement.

quelle sont les conséquences écologiques de ce démantèlement: où mettre ces masses de béton? l'écologie en sort-elle indemne?

Les éoliennes tuent des oiseaux divers et dérangent les chauves-souris dans leurs communications.

La pollution visuelle nocturne rompt l'équilibre naturel de la nature.

J'ai entendu dire que les éoliennes projettent de l'huile dans la nature au bout de leurs ailes.

J'ai entendu dire aussi que la hauteur de 200Mètres n'était pas conforme aux normes définies dans les environs de Toulouse. à vérifier!

Sur un plan esthétique c'est affreux, ce gigantisme ne s'arrête pas devant le profit et pensez aux conséquences des ultra-sons sur les habitants voisins et pour le bétail des éleveurs tout proche. Regardez les études à ce sujet !!!

Que ceux qui s'inquiètent de cette invasion interrogent M. Jean-Louis Butré qui il y a quelques temps avait prévu des dysfonctionnement sur nos réseaux électriques.

Quelques mois seulement après les espagnols se sont heurtés exactement à ce problème de blackout qui a même affecté la France.

Appelez M. BUTRE au 06 80 99 38 08. Il sait ce dont il parle , il sait déjouer les mensonges des documents fournis.

Fédération Environnement Durable
environnementdurable.org

contact@environnement durable.net

Qui est financièrement gagnant dans cette installation, Pour moi ce sont les chinois qui fabriquent ces éoliennes et les promoteurs immobiliers en raison des bonifications énormes que paient les contribuables.

En plus leurs documents sont mensongers particulièrement dans l'étude paysagère des photos du parc actuel qui minimisent grandement le ressenti visuel, des affirmations fausses concernant encore des ressentis visuels depuis la Pascalié ,Rousieux. La confiance est rompue après ça.

demandez à M. Coustel Jean-Louis son avis

coustel.jl@orange.fr

Ils confirmeront tout cela et vous donneront des éléments encore plus marquants et EVIDENTS.

Observation RD n°110

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 20h39

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°70](#) , [N°77](#) , [N°81](#) , [N°82](#) , [N°83](#) , [N°94](#) , [N°102](#) , [N°104](#) , [N°112](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

- L'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre lors de son utilisation, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs. En luttant contre le changement climatique, l'énergie éolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels.
- L'énergie éolienne produit de l'électricité éolienne : sans dégrader la qualité de l'air, sans polluer les eaux (pas de rejet dans le milieu aquatique, pas de pollution thermique), sans polluer les sols (ni suies, ni cendres).
- La production éolienne d'électricité suit notre consommation d'énergie : le vent souffle plus souvent en hiver, cette saison étant celle où la demande d'électricité est la plus forte.
- L'énergie éolienne est l'une des sources de production d'électricité permettant de parvenir à moindre coût à la réalisation des objectifs que s'était fixée l'Union Européenne : 20% d'énergies renouvelables (éolienne et autres) dans la consommation globale d'énergie.
- L'électricité éolienne garantit une sécurité d'approvisionnement face à la variabilité des prix du baril de pétrole.
- Les éoliennes permettent grâce à la taxe professionnelle de participer au développement local des communes avec une contribution annuelle de l'ordre de 10 000 € par MW d'énergie éolienne produite (ce chiffre peut varier en fonction des communautés de communes concernées par les installations d'éoliennes).
- Les autres activités agricoles et industrielles peuvent continuer autour d'un parc

éolien.

- Le prix de revient d'une éolienne a fortement diminué depuis 2011 suite aux économies d'échelle qui ont été réalisées sur leur fabrication.
- Un parc éolien prend peu de temps à construire, et son démantèlement garantit la remise en état du site original.

Observation RD n°111

Proposée par Inskip Julie (Coustelj@yahoo.fr)

138 route de Cadalen

81600 Fenols

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 21h05

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°12](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Non aux éoliennes dépassant 150m de hauteur comme cela est exigé sur le parc national du haut Languedoc

Observation RD n°112

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 13 octobre 2025 à 21h33

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°70](#) , [N°77](#) , [N°81](#) , [N°82](#) , [N°83](#) , [N°94](#) , [N°102](#) , [N°104](#) , [N°110](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Merci à l'entreprise Abo Energy de vouloir faire évoluer la configuration du parc éolien actuel qui est en place depuis de nombreuses années maintenant.

Ce passage de 6 à uniquement 2 éoliennes bien plus modernes et donc plus silencieuses est une bonne chose pour notre belle campagne .

Ce projet permettra de contribuer au rayonnement notre région.

Observation RD n°113

Proposée par Association les Crêtes Vent Debout Tarn
(lescretesventdebout81@orange.fr)

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 09h56

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°108](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

La municipalité de Serviès a encouragé le projet ABO Energy d'un parc avec éoliennes de 200m et elle le soutient toujours malgré la solution alternative avec des machines ne dépassant pas 150m à Impacts beaucoup plus modérés pour tous. Elle devrait commencer, avec ABO Energy, à réfléchir à un plan de circulation des lourds véhicules de l'éventuel chantier et assumer sa décision en prenant en charge, sur sa commune, la totalité du tronçon final . Ce qui veut dire que les innombrables camions (200 pour un socle) monteraient par la route de Puycalvel à partir de Varagnes et redescendraient par celle-ci ou par une piste en direction de Rousieux. La D47A est accidentogène : pente à 10%, virages dangereux, cars scolaires, traversée étroite du village de Puycalvel, école en bordure. De plus la municipalité de Puycalvel s'est abstenue sur le projet (nous les en remercions) donc elle et ses habitants n'ont pas à subir les importants désagréments qui resulteraient de l'acceptation de celui-ci.

Observation RD n°114

Proposée par besson (alixmb81@gmail.com)

5 route des crêtes

81440 puycalvel

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 10h24

NON au projet d'éoliennes géantes qui bétonne la campagne et engendrerait trop de nuisances sonores et visuelles

Observation RD n°115

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 10h55

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°71](#) , [N°118](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Nous sommes un jeune couple qui vient de s'installer non loin des éoliennes avec une vue sur les 6. Nous trouvons ça cool et plutôt moderne dans cette campagnes vieillissante.

Il faut accepter de vivre avec son temps et arrêter d'être contre toute forme d'évolution et contre tout.

Donc oui nous sommes favorable d'autant plus que apparemment ça fait très longtemps qu'il y a des éoliennes et à part quelques cas isolés l'ensemble de la population valide leur présence

Observation RD n°116

Proposée par anonyme

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 10h55

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°117](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Non au projet pour son gigantisme qui engendrerait trop de nuisances: au niveau des habitations proches, au niveau de la faune (oiseaux et chauve-souris surtout) , de la fore et du sol (béton sur une large surface), au niveau du bruit, des infras sons. Cela défigure le paysage

Observation RD n°117

Proposée par RL

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 11h05

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°116](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Je ne suis pas d'accord avec ce projet d'éoliennes très hautes qui nuisent à l'humain , aux animaux et à la flore et sont une verrue dans le paysage

Observation RD n°118

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 11h07

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°71](#) , [N°115](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Habitant de la Pinarié sur la commune de Lalbarede, je n'ai jamais entendu les éoliennes actuelles.

Étant donné que les 2 éoliennes du nouveau projet seront bien plus éloignées de chez moi et les autres démantelées je suis favorable.

Observation RD n°119

Proposée par Bourcier pierre (laruchedelajoie81@gmail.com)

81100

81100 Castres

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 14h57

« En tant qu'apiculteur, je m'oppose à l'installation d'éoliennes, car elles représentent une menace pour la biodiversité et la santé de mes abeilles. »

Observation RD n°120

Proposée par aurélien (aurlienchoisy2@gmail.com)

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 16h40

Nous nous opposons catégoriquement à ce nouveau projet éolien, qui représente une véritable menace écologique. Depuis des années, nous subissons déjà les nuisances sonores liées aux installations existantes. L'ajout d'éoliennes plus hautes et plus puissantes ne ferait qu'accentuer ces désagréments. Mais au-delà du bruit, c'est un désastre environnemental qui se profile : destruction d'écosystèmes, perturbation de la faune locale, atteintes à la flore, sans compter la pollution à long terme causée par la dégradation des pales, dont les microparticules se dispersent dans la nature. Ce projet, présenté comme « vert », est en réalité profondément nocif pour notre environnement.

Observation RD n°121

Proposée par Jacques et Françoise

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 17h32

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°70](#) , [N°77](#) , [N°81](#) , [N°82](#) , [N°83](#) , [N°94](#) , [N°102](#) , [N°104](#) , [N°110](#) , [N°112](#) , [N°122](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Oui à la remise à niveau du parc éolien . Très bonne évolution de ce dernier, une production d'électricité équivalente et même supérieure avec 3 fois moins d'éoliennes. C'est le TOP quand même

Observation RD n°122

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 17h54

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°70](#) , [N°77](#) , [N°81](#) , [N°82](#) , [N°83](#) , [N°94](#) , [N°102](#) , [N°104](#) , [N°110](#) , [N°112](#) , [N°121](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

L'énergie éolienne apparaît, dès à présent, comme une ressource indispensable du paysage énergétique de notre pays. Elle permet d'assurer la production d'électricité verte à grande échelle, répondant ainsi aux défis environnementaux et climatiques actuels. En plus de participer à un avenir durable, elle constitue une réelle opportunité pour les territoires.

Observation RD n°123

Proposée par Bernard CAUQUIL (bernard.cauquil@sfr.fr)

16, chemin de Cantemerle

81570 CUQ

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 18h44

non aux éoliennes dépassant 150 m de hauteur alignons nous sur le parc Régional du Haut-Languedoc

PAS D'EOLIENNE DU TOUT CE SERAIT ENCORE MIEUX MERCI DE PRENDRE EN COMPTE CETTE DERNIERE REMARQUE

Observation RD n°124

Proposée par Calonne Nicolas (cuquois81@gmail.com)

19 chemin de Cantemerle

81570 Cuq

Déposée le mardi 14 octobre 2025 à 20h14

Non aux éoliennes dépassant 150 m de hauteur . Gardons celles présentes actuellement .

Observation RD n°125

Proposée par Les Crêtes Vent Debout 81 Tarn (lescretesventdebout81@orange.fr)

81440 Puycalvel

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 00h23

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°108](#) , [N°113](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

- Nous avons pris très au sérieux cette consultation à travers nos contributions écrites et orales. Nous comptons donc que celles-ci le soient tout autant par le commissaire enquêteur, le porteur de projet et l'instance décisionnaire, et ceci sans utilisation de l'IA, catastrophique pour donner le compte-rendu de la réunion du 6 octobre 2025.

- Ce n'est pas l'éolien qui nous rebute mais la tournure qu'il prend avec cette course au Gigantisme dans des proportions déraisonnables avec ici des machines de 200m dans le contexte de nos Crêtes. Ceci pour permettre à la société ABO Energy d'optimiser comme elle l'a écrit, surtout financièrement. Ici

Optimiser=maximiser les profits +maximaliser les nuisances.

Au passage le bruit qu'emettraient les 2 éoliennes équivaldrait à celui émis par 8 éoliennes actuelles (longueur des pales multipliée par 2 mais aussi largeur moyenne donc surface des pales par 4).

Si le plafond aéronautique l'avait permis ABO Energy n'aurait pas hésité à présenter un projet avec des éoliennes de 250m!

Si le câble électrique (16 km) jusqu'au poste source de Graulhet l'avait supporté nous aurions eu un projet avec 3 voir 4 éoliennes de 200m sur un carré de 400 m de côté! Voracité décomplexée.

- Ceux qui trouvent le paysage "fun" avec les 6 éoliennes qu'ils aillent par exemple à Puycalvel sur la route de Crêtes au niveau de la Pélénquié. 2 même 3 éoliennes sont alignées avec vous, dans ce dernier cas vous voyez une éolienne avec 9 pales, un foutoir.

- Les bridages, les appareils de détection des volatiles, les effaroucheurs,...,ces "avancées technologiques " sont des leurres. Nous espérons que les services de l'état ne se feront pas piéger. Ces artifices n'empêcheraent pas la pale du projet de passer devant le mât et de produire trop de bruit. Au passage les pointes des pales du projet ont une vitesse de 360km/h et ces pales balaient une surface de 2 hectares.

Observation RD n°126

Proposée par Les Crêtes Vent Debout T 81 (lescretessventdebout81@orange.fr)

81440 Puycalvel

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 11h24

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°108](#) , [N°113](#) , [N°125](#)
Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

- Des demandes d'avis sur le projet ont été déposés par ABO Energy à Orange le 22 décembre 2022, à GRTgaz le 9 novembre 2020, à la DDT le 23 novembre 2020,...

Comment se fait-il qu'une demande d'avis, aussi importante que celle à la DGAC, se soit faite au dernier moment le 31 juillet-2 mois légaux ???

Et après, à la suite d'une réponse arrivée après le 31 juillet (en pleine période de vacances) date butoir paraît-il, accuser la DGAC de répondre hors délai, rapport du commissaire enquêteur !!!

Pour piéger la DGAC et l'obliger à négocier à la baisse les plafonds aéronautiques ???

- Nous entendons parler de patriotisme économique, de réindustrialisation de la France. Or ici le porteur de projet et l'exploitant sont la société ABO Energy allemande, les constructeurs d'éoliennes retenus Vestas, Nordex, Enercon sont danois ou allemands, l'éventuel propriétaire du parc qui récolterait les bénéfices ainsi que transporteurs et monteurs seraient sûrement étrangers.

La participation française se résume aux bûcherons, terrassiers et malheureusement au financement par

le consommateur français et le contribuable d'une électricité chère sous couvert qu'elle est " verte " et qui est souvent vendue à prix cassé à l'étranger si ce n'est à prix négatif car nous en produisons trop.

Limitons donc les dégâts d'une telle politique énergétique.

Observation RD n°127

Proposée par Jean Luc cavailles (Jeanluc81220@gmail.com)

808 route des fontaines

81220 Servies

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 12h35

Oui aux éoliennes

Observation RD n°128

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 12h42

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°71](#) , [N°115](#) , [N°118](#)
Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Bien évidemment qu'il faut moderniser le parc éolien actuel déjà en place depuis longtemps et bien intégré dans notre campagne maintenant

Observation RD n°129

Proposée par Jean-Louis Coustel (coustel.jl@orange.fr)

3 route des Crêtes

81440 Puycalvel

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 12h46

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°108](#) , [N°113](#) , [N°125](#) , [N°126](#) , [N°130](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Non aux éoliennes dépassant 150m de hauteur.

Comme cela est exigé sur le Parc Régional du Haut Languedoc.

Observation RD n°130

Proposée par Les Crêtes Vent Debout 81 T (lescretesventdebout81@orange.fr)

81440 Puycalvel

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 13h02

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°108](#) , [N°113](#) , [N°125](#) , [N°126](#) , [N°129](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Il faut de la MESURE et méditer le mythe d'Icare, qui voulant se rapprocher du soleil s'est brûlé les ailes.

Après cela et toutes les observations qu'elle a déposées, l'association Les Crêtes Vent Debout dit :

NON aux éoliennes dépassant 150m de hauteur.

Comme cela est exigé sur le Parc Régional du Haut Languedoc.

Observation RD n°131

Proposée par Les Crêtes Vent Debout

81440 Puycalvel

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 15h15

Non aux éoliennes dépassant 150m de hauteur sur ces Crêtes.

lescretessventdebout81@orange.fr

Observation RD n°132

Proposée par Coustel F (Alicehelenefrancois@free.fr)

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 15h16

NON aux éoliennes dépassant 150m de hauteur comme cela est exigé sur le Parc Régional du Haut Languedoc

Observation RD n°133

Proposée par Jean paul Vidal

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 15h52

Je suis pour le passage de 6 à 2 éoliennes

Observation RD n°134

Proposée par FEDERATION AUDE (gdargegen@laposte.net)

Les Moulins

11500 SAINT-FERRIOL

Accepte de recevoir les e-mails d'information

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 16h31

La FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE SAUVEGARDE DES PAYS D'AUDE - FASPA émet un AVIS DEFAVORABLE à ce projet éolien.

Le fait d'installer des éoliennes plus hautes sur ce site de Cuq Serviès va défigurer encore plus le paysage et aggraver les nuisances sonores.

L'augmentation des surfaces de balayage des ailes aura des conséquences catastrophiques pour l'avifaune, compte tenu de l'inefficacité des systèmes censés éloigner les oiseaux.

La question est bien : pour quelle raison ?

En fait, la production d'électricité est bien plus forte que la demande nationale et la France est amenée à exporter sa production, parfois à des prix négatifs.

Un tel projet éolien n'est pas cohérent ; notre Fédération émet un AVIS
DEVAVORABLE.

Pour la Fédération FASPA

Gilbert Dargegen

gdargegen@laposte.net

Observation RD n°135

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 16h37

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°136](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas
nécessairement rédigée par la même personne !

Non au gigantisme du projet éolien de CUQ/SERVIES

Observation RD n°136

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 16h37

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: [N°135](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas
nécessairement rédigée par la même personne !

Non au gigantisme du projet éolien de CUQ/SERVIES

Observation RD n°137

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 16h46

Contribution(s) web provenant de la même adresse

IP: [N°70](#) , [N°77](#) , [N°81](#) , [N°82](#) , [N°83](#) , [N°94](#) , [N°102](#) , [N°104](#) , [N°110](#) , [N°112](#) , [N°121](#) ,
[N°122](#)

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas
nécessairement rédigée par la même personne !

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

au final, malgré un tractage par Les crêtes vent debout dans les boîtes à lettres afin de
faire « gonfler » le nombre d'avis défavorables sur cette enquête publique, malgré que
certains aient publié plusieurs fois, on voit que le nombre de personnes contre le
projet est infiniment faible avec le plus souvent peut d'arguments qui sont répétés à

longueur de temps.

Sur une population de 2400 habitants pour les communes voisines (Cuq, Serviès, Guitalens Lalbaerde, Puycalvel, Moulayres) ou de 14500 habitants pour la communauté des communes uniquement 90 avis sont défavorables, si on enlève ceux qui ont publiés plusieurs fois et les différentes associations loin de ce projet on constate que seulement 3% des habitants des communes voisines ou 0,5% des habitants de la communauté des communes sont contre cette remise à niveau du parc éolien actuel.

Tout cela démontre grandement la faisabilité du projet, que cela ne choque et ne dérange quasiment personne.

Monsieur le Commissaire enquêteur, je crois fortement à votre impartialité, contrairement à ce que certains ont voulu exprimer lors de la dernière réunion publique, et j'espère une issue positive à ce beau projet d'avenir bien étudié et bien ficelé par la société Abo Energy qui est un des grands leader dans ce domaine.

Observation RD n°138

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 15 octobre 2025 à 16h56

La consultation par enquête publique ne permet malheureusement pas de discuter du fond des problèmes, par exemple du fait que la transition énergétique n'est pas forcément synonyme de transition écologique – et le repowering éolien de Cuq-Serviès en est une bonne illustration. Le périmètre des avis est restreint, alors je souhaite exprimer ici une vigilance particulière concernant les impacts environnementaux du projet, notamment sur l'avifaune et les chiroptères.

L'étude d'impact sur l'environnement, section 1.4.1, identifie à juste titre de nombreux impacts jugés forts sur ces groupes faunistiques, ce qui est cohérent avec la sensibilité écologique de la zone concernée, classée ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique). Ce classement implique une attention renforcée (les listes pages 269 et 270 en sont révélatrices, avec plus de la moitié des espèces à enjeux forts).

En effet, les mesures de suivi de la mortalité et les engagements en matière de bridage des éoliennes (notamment aux périodes et conditions de forte activité aviaire ou chiroptérologique) sont à ce jour très sommairement présentés. L'engagement est pris de les mettre en place, conformément aux obligations réglementaires imposées par le législateur. Mais le projet reste évasif tant sur les méthodes envisagées que sur les critères de déclenchement et d'évaluation de ces mesures, sous prétexte que le choix définitif des machines n'est pas encore fait.

Nous regrettons également que la bibliographie scientifique récente ne soit ni prise en compte ni mobilisée de façon rigoureuse. Un exemple parmi d'autres : l'étude de SAND et al. (2024) alerte sur le fait que plus de 40 % des suivis de mortalité effectués dans les parcs éoliens terrestres sont entachés de biais méthodologiques. Or, ces

mêmes suivis sont utilisés ici pour motiver le "repowering" du site, sans remise en question critique de leur fiabilité, comme dans la plupart des dossiers de ce type. Entretenir le flou, rester évasif, « s'engager à » mais « sous réserve que » : voilà ce qui met à mal toute tentative de démocratie environnementale et provoque – à juste titre – la méfiance et la vigilance vis à vis des promoteurs de ce projet, ici comme ailleurs.

La référence citée est accessible ici : Sand, C.-A., Normand, B., Kerbiriou, C., Barré, K., & Ravache, A. (2024). Suivis réglementaires de la mortalité dans les parcs éoliens : de l'analyse locale à l'approche intégrée. Sciences Eaux & Territoires, (46), article 8312. <https://doi.org/10.20870/Revue-SET.2024.46.8312>

Considérant qu'il est inutile de demander davantage d'études d'impacts, de précisions sur les bridages ou de protocoles de suivis indépendants (y compris sur d'autres impacts, tels que les défrichements et remblais), nous n'avons plus qu'à nous tenir prêts pour aller constater les dégâts sur place, attendre que le vivant se réinstalle au bout de plusieurs années, que les arbrisseaux repoussent, jusqu'au prochain projet Cuq-Serviès III, et son lot de nouveaux déboisements/perturbations.

6.2. Questions en réunion publique n° 1

**Réunion publique concernant le projet de renouvellement d'un parc éolien existant à
CUQ-SERVIES Tenue le 23 juillet 2025, de 17 h 00 à 19 h 00, en salle Fournials à
SERVIES 81**

Sont présentés ici un résumé des thèmes abordés, car le verbatim complet, consultable sur le RD en 6.1., comprend 24 pages!

Les aspects techniques, réglementaires et financiers de ce projet, notamment le passage de six à deux éoliennes, plus grandes en taille, ont été abordés.

La discussion met en lumière les préoccupations du public, telles que l'**impact visuel et sonore** des nouvelles éoliennes, les **données sur le vent**, et la **fiabilité des études d'impact**. Les intervenants, dont les **commissaires enquêteurs** et les **porteurs de projet**, tentent de répondre aux questions et de clarifier les procédures liées à cette **consultation publique**, soulignant l'importance de se conformer aux **nouvelles réglementations** et de prendre en compte les retombées pour les **collectivités locales**.,

Lors de la réunion publique, de nombreuses questions ont été posées par le public, couvrant divers aspects du projet de renouvellement du parc éolien :

- **Rôle et compétences des commissaires enquêteurs** : une question de clarification a été posée concernant la définition d'un "avis motivé" et si les commissaires enquêteurs possèdent la **compétence pour répondre à toutes les questions**, qu'elles soient d'ordre administratif, général ou technique, ou s'ils font appel à d'autres experts.
- **Information et consultation du public** : une question a été posée pour **clarifier la mise à disposition du dossier**, notamment sa consultabilité physique en mairie et en ligne.
- **Caractéristiques techniques et impact des nouvelles éoliennes / hauteur des éoliennes** : Il a été demandé si des **éoliennes de 200 mètres de haut** existaient déjà dans la région, et si les commissaires enquêteurs et le maire avaient déjà vu de telles

éoliennes ou prévoient de le faire avant de rendre leur rapport pour avoir une bonne perception du projet.

- **Disponibilité des éoliennes plus petites** : la question a été posée de savoir si les **éoliennes de 120 mètres de haut n'étaient réellement plus fabriquées** et des preuves de cette affirmation ont été demandées.
- **Impact visuel** : des remarques et questions ont été formulées concernant le **gigantisme des nouvelles éoliennes** (200m bout de pôle, soit environ 120m de mât) et leur impact "massacrant" sur le paysage, en comparaison avec les éoliennes actuelles.
- **Fiabilité des photomontages** : la **fiabilité des photomontages** du dossier a été remise en question, le public suggérant qu'ils ne traduisaient pas la réalité et demandant une visite sur site avec le dossier pour vérifier.
 - **Surface balayée par les pales** : des questions ont été posées sur la **surface balayée par les pales** (estimée à 2 hectares) et son caractère "énorme".
- **Production d'électricité et gisement de vent / Optimisme des prévisions de production** : des questions ont été soulevées quant à l'**optimisme des prévisions de production** de 22 000 MWh/an, se demandant si elles étaient réalistes.
- **Données sur le gisement de vent** : l'absence de **données précises sur le gisement de vent** de la région dans le dossier a été déplorée, et il a été demandé si le gisement de vent avait évolué au fil du temps.
- **Calendrier et durée de vie du parc / Motivation du renouvellement anticipé** : il a été demandé pourquoi le renouvellement était envisagé après 16 ans, plutôt que la **durée de vie habituelle de 20 à 25 ans** pour les éoliennes.
- **Période sans production** : une question a été posée pour savoir s'il y aurait une **période sans production d'électricité** pendant les phases concomitantes de démantèlement et de construction, et quelle serait sa durée.
- **Aspects financiers et retombées pour le territoire / Répartition des retombées fiscales** : une question a été posée sur la **répartition exacte des 130 000 € de fiscalité annuelle** entre la commune, l'intercommunalité et le département/région.
- **Garanties financières de démantèlement** : la question a été soulevée de l'existence de **garanties financières** pour le démantèlement du site si le projet devenait non rentable à l'avenir en raison de changements climatiques ou de vent.
- **Subventions** : des questions ont été posées sur les **subventions accordées à l'énergie éolienne**, leur nature, et comment elles affectent le prix de l'électricité pour les consommateurs. Le fait que le sujet financier soit jugé "hors sujet" par un commissaire enquêteur a également été contesté.
- **Impacts environnementaux (biodiversité, paysage, acoustique) / Rôle de l'écologue** : une question de clarification a été posée sur la définition d'un **écologue**, son niveau d'étude, et par qui il est rémunéré.
- **Mesures acoustiques** : des questions ont été posées sur les **mesures acoustiques** effectuées, le fait qu'il n'y ait pas de chiffres précis de bruit à différentes distances (500m, 1km, 1,5km), et la prise en compte des vents forts dans les calculs acoustiques.
- **Zone d'implantation potentielle (ZIP)** : la précision de la zone d'implantation potentielle a été remise en question, se demandant si elle prenait en compte **tous les chalets attenants au camping** et si les documents fournis étaient "faux".

- **Réglementation et autorisations / Aviation civile** : des questions ont été posées concernant l'**accord de l'aviation civile**, le sens d'un "avis favorable" en cas de non-réponse dans les délais, et la compatibilité de la hauteur des éoliennes avec les restrictions de hauteur (462m) à un endroit précis mentionné dans l'étude d'impact
- **Radars militaires** : des questions ont été posées sur les **radars militaires** et les restrictions aéronautiques associées, et si ces informations étaient disponibles dans le dossier.
- **Logistique du chantier / Diamètre de la base du mât** : la question du **diamètre de la base du mât** a été posée, et si cette information figurait clairement dans le dossier.
- **Quantité de béton et trafic de camions** : des questions ont été posées concernant l'**épaisseur et le volume de béton nécessaire pour les socles** des éoliennes, le poids total du béton, et le **nombre de camions** que cela représenterait sur les routes.
- **État des routes et impacts sur les habitations** : des préoccupations ont été exprimées quant aux **dégradations des chaussées** et aux **vibrations** qui pourraient déstabiliser les habitations dues au roulage des camions.

Les réponses apportées par le porteur de projet et le commissaire enquêteur aux questions posées par le public lors de la réunion :

- **Rôle et compétences des commissaires enquêteurs**

- À la question de savoir si les commissaires enquêteurs ont la compétence pour répondre à toutes les questions (administratives, générales, techniques) ou s'ils font appel à des experts, le commissaire enquêteur a précisé que **leur rôle n'est pas d'être compétents dans tous les domaines**. Ils sont nommés par le tribunal administratif et leur rôle est de **s'assurer que le système de consultation a bien fonctionné et de donner des conclusions motivées sur le projet**.

- **Information et consultation du public**

- Concernant la mise à disposition du dossier, il a été confirmé qu'il est **consultable physiquement à la mairie de Serviès tous les jours** et également **en ligne sur le registre dématérialisé** (registredematerialise.fr/6332)

Des **permanences physiques non obligatoires ont été prévues** en mairie (3 septembre et 13 octobre) pour faciliter l'expression du public. Les contributions peuvent être soumises via le registre dématérialisé ou par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Serviès, et ces contributions seront ensuite mises en ligne. Une deuxième réunion publique est prévue le 6 octobre.

- **Caractéristiques techniques et impact des nouvelles éoliennes**

- **Hauteur des éoliennes** : Le projet prévoit des éoliennes de **190 mètres (pour l'une) et 200 mètres (pour l'autre) bout de pale**, avec une **hauteur de mât entre 115 et 120 mètres**.

Le diamètre du rotor serait entre 150 et 163 mètres maximum, contre 90 mètres actuellement. Il a été précisé qu'il n'y a **pas encore d'éoliennes de 200 mètres de haut construites en Occitanie**, les toutes premières en France datant de 2-3 ans. Une adresse a été donnée pour voir de telles éoliennes : à **Chaunay (entre Angoulême et Poitiers)** sur la nationale 10, où Abo Énergie a construit un parc de 3 éoliennes de 200 mètres bout de pale. Le maire a indiqué qu'il se rendrait sur place s'il recevait une adresse. Le commissaire enquêteur a ajouté que des demandes peuvent être faites pour voir des éoliennes de 200m, mais il n'est pas sûr que cela apporte un avis "très précis".

- **Disponibilité des éoliennes plus petites** : le porteur de projet a affirmé que les **éoliennes plus petites (120-125m bout de pale) ne sont plus commercialisées** par les principaux fabricants européens (Enercon, Nordex, Vestas, Siemens). Un marché de seconde main pourrait exister, mais il n'est pas mature et il n'y a pas de garantie que l'État accepte la réutilisation de ces machines. Le projet vise à produire plus d'électricité avec moins de mâts, jugeant l'impact de 2 éoliennes plus grandes plus faible que 6 plus petites.
- **Impact visuel et fiabilité des photomontages** : le porteur de projet a reconnu que le projet implique une **augmentation de la hauteur des éoliennes**, mais une **réduction du nombre (de 6 à 2)**, ce qui diminue l'emprise horizontale dans le champ visuel. Les photomontages ont été réalisés par des **paysagistes professionnels utilisant des logiciels spécialisés**, et leur fiabilité a été vérifiée par des préfets sur d'autres projets après construction. La méthodologie pour consulter les photomontages (imprimés en A3, à 50cm de distance) est expliquée dans le dossier pour assurer une visualisation la plus fiable possible. Il a été proposé de regarder le dossier sur ordinateur après la réunion. Concernant la demande de se rendre sur site avec le dossier, le commissaire enquêteur a indiqué qu'il était **collaborateur occasionnel du service public et avait un cadre défini, ne lui permettant pas de faire "ce qu'il veut"**. Les commissaires enquêteurs ont déjà visité le site.
- **Surface balayée par les pales** : Un participant a estimé que les pales balayeraient 2 hectares. La porteuse de projet a donné les diamètres de rotor de 150m et 163m, confirmant une grande surface balayée.
- **Production d'électricité et gisement de vent**
 - La production annuelle estimée est d'environ **22 000 MWh par an pour 2 éoliennes, contre 18 000 MWh par an pour le parc actuel de 6 éoliennes**. Cette augmentation est expliquée par la **plus grande hauteur des nouvelles éoliennes** (où le vent est plus important) et la **surface balayée plus importante des pales**. Les prévisions de production tiennent compte des plans de bridage acoustiques et optiques, ainsi que des pertes liées au système de détection automatique.
 - Concernant le **gisement de vent**, la porteuse de projet a expliqué qu'ils utilisent les **données de vent récupérées par les éoliennes actuelles sur le site**, complétées par une étude lidar plus au Nord. Des **modélisations sont utilisées pour estimer la production annuelle sur une vingtaine d'années** à partir de données fiables d'une année. Des **études externes spécialisées de vent seront réalisées avant la construction** pour confirmer ou ajuster ces chiffres. La rentabilité du projet et le remboursement des emprunts bancaires dépendent de ces garanties de production basées sur le vent.
- **Calendrier et durée de vie du parc**
 - Le renouvellement est envisagé après environ 16 ans d'exploitation du parc actuel, alors que la durée de vie habituelle est de 20 à 25 ans. Le porteur de projet a expliqué que cette démarche est **anticipée (phase de développement)** pour être **prêt à temps** à la fin de vie du parc actuel, réduisant ainsi le temps sans production. Une étude technique de l'état des machines sera faite à 20 ans pour décider de la poursuite ou non de l'exploitation.
 - Le **chantier de démantèlement et de construction sera concomitant** pour réduire au maximum le temps sans production électrique et les impacts. La cessation d'activité du parc actuel et le démarrage du nouveau chantier se feront dans une temporalité très courte (environ 1 mois d'arrêt). La **phase de chantier durerait environ 18 mois**, avec

des pauses liées au calendrier écologique. La mise en service est prévue au plus tôt en 2030.

- **Aspects financiers et retombées pour le territoire**

- Les retombées fiscales seraient d'environ **130 000 € par an pour l'ensemble des collectivités**, basées sur la puissance du parc (12 MW maximum)
- . La répartition serait de **20% pour la commune d'implantation (Serviès), 45% pour la Communauté de communes, 30% pour le département et 5% pour la région**. La commune de Cuq ne recevrait plus de retombées car elle n'aurait plus d'éoliennes sur son territoire. Le maire de Cuq a également mentionné que les 10 000€ pour sa commune n'étaient pas ce qui la faisait vivre et qu'il n'avait pas constaté de problème d'impact sur le prix des maisons.
- Concernant les **garanties financières de démantèlement**, il a été confirmé qu'elles sont **obligatoires et définies par la réglementation**. Une certaine somme doit être mise de côté ou une assurance souscrite pour assurer le démantèlement si la société de projet ne pouvait plus le faire.
- Sur les **subventions accordées à l'énergie éolienne**, le porteur de projet a expliqué qu'il n'y a **pas de subventions directes** mais un **système de "tarif ciblé" via des appels d'offres de l'État**. Si le prix du marché est inférieur au tarif garanti par l'État, l'État compense la différence. Inversement, si le prix du marché est supérieur, le producteur reverse la différence à l'État. Ce système est censé être **à l'équilibre** sur le long terme. Il a été donné l'exemple où, lors de la guerre en Ukraine, la filière éolienne a remboursé environ 6 milliards d'euros à l'État. Des travaux d'experts, dont la Cour des comptes, prouveraient que l'éolien a presque remboursé la totalité des montants reçus ces 15 dernières années.
- Le commissaire enquêteur a toutefois considéré que la discussion sur la **politique nationale de financement et les subventions était "hors sujet"** pour cette réunion, qui porte sur les avantages et inconvénients locaux du remplacement du parc.

- **Impacts environnementaux (biodiversité, paysage, acoustique)**

- **Rôle de l'écologue** : Un écologue est un **expert de la biodiversité** (ex: Marie de Nardi, de Calidris, un bureau d'études indépendant). Il est **rémunéré par le porteur de projet** (Abo Énergie). L'écologue suit le chantier et l'exploitation.
- **Mesures acoustiques** : Une **étude acoustique a été réalisée** pour assurer le respect de la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), qui impose une émergence maximale de 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit. Des **mesures du niveau sonore résiduel sont effectuées aux habitations les plus proches** (sur 3 semaines) et comparées aux niveaux simulés avec les éoliennes. Si l'émergence est dépassée, le fonctionnement des éoliennes est réduit (bridage). Les calculs tiennent compte de la **force et de la direction du vent**. Un plan de fonctionnement adapté sera défini une fois le modèle précis d'éolienne choisi, et une **réception acoustique obligatoire aura lieu la première année de mise en service** pour vérifier le respect de la réglementation. Le niveau sonore sera **considérablement amélioré sur une grande majorité du territoire** par rapport au parc existant.
- **Zone d'implantation potentielle (ZIP)** : Le porteur de projet a expliqué que la ZIP est une **zone d'étude** pour les inventaires et analyses, et non nécessairement une zone déjà conforme à la distance de 500m des habitations. Elle a assuré que les **éoliennes seront implantées à plus de 500m de toute habitation, y compris les chalets du camping**, conformément à la réglementation.

• Réglementation et autorisations

- **Aviation civile** : L'Aviation civile dispose de deux mois pour rendre un avis. Si elle ne répond pas dans ce délai, cela équivaut à un **avis favorable (tacite)**, mais le commissaire enquêteur a précisé que cet avis n'est pas "motivé". Le projet a été conçu pour **respecter toutes les restrictions aéronautiques**, y compris la limite de 462 mètres à un endroit donné (proche de l'aéroport de Toulouse Blagnac) et 2600 pieds pour l'aérodrome d'Albi.
- **Radars militaires** : L'armée a rendu un **avis favorable**, indiquant que le site est en dehors de toute zone de contrainte militaire concernant les radars. Ces informations figurent dans le dossier d'étude d'impact.

• Logistique du chantier

- **Diamètre de la base du mât** : Le diamètre de la base du mât serait d'environ **6 mètres** (entre 5 et 6 mètres selon les constructeurs). Cette information figure dans le dossier, notamment dans l'étude de danger.
- **Quantité de béton et trafic de camions** : Pour chaque socle de fondation, il faudrait un diamètre de 20 à 25 mètres, une épaisseur d'environ 3 mètres de béton, ce qui représente un volume d'environ **2100 m³ de béton par fondation**, soit environ **4000 tonnes par fondation**.
- Pour les deux éoliennes, cela représente **environ 8000 tonnes de béton**, nécessitant un grand nombre de camions (environ **500 camions par socle** selon un calcul du public). Les précisions sur les quantités, le type et le nombre de camions sont disponibles à la page 222 du dossier d'étude d'impact.
- **État des routes et impacts sur les habitations** : Des **constats d'huissier (désormais commissaire de justice)** seront réalisés avant le démarrage et à la fermeture des chantiers sur toutes les zones touchées (y compris les voiries communales). Les dégradations seront remises en état. Le maire de Cuq a mentionné que 6 socles avaient déjà été montés en 2009 sans que la route n'ait été regoudronnée depuis.

En somme, la réunion a été l'occasion pour le porteur de projet et les commissaires enquêteurs d'apporter des éclaircissements sur les aspects techniques du renouvellement (dimensions, production, calendrier), les impacts environnementaux (biodiversité, acoustique, paysage), les retombées financières, et les contraintes réglementaires. Les réponses ont souvent souligné le respect des normes existantes et l'optimisation technologique, tout en reconnaissant parfois la perception différente du public sur certains impacts (comme le gigantisme visuel ou la fiabilité des représentations). »

6.3. Questions en réunion publique n° 2

Réunion publique concernant le projet de renouvellement d'un parc éolien existant à
CUQ-SERVIES Tenue le 06 octobre 2025, de 18 h 00 à 20 h 00, en salle Fournials à
SERVIES 81

Sont présentés ici un résumé des thèmes abordés, car le verbatim complet, consultable sur le RD en 6.2., comprend 45 pages!

1) Résumé des thèmes abordés

Ce document présente le compte rendu d'une **deuxième réunion publique** concernant un **projet de renouvellement de parc éolien** dans la commune de Serviès, mené par la société Abo Energy. Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif, tente de maintenir l'ordre et de cadrer les discussions face à un public **critique et agité**, souvent en désaccord avec la procédure et les termes utilisés, comme « optimisation » versus « renouvellement ». Les responsables du projet présentent les **caractéristiques techniques** des deux nouvelles éoliennes, plus grandes mais moins nombreuses que les six existantes, et détaillent les **études d'impact** (acoustique, paysagère, biodiversité) ainsi que le **calendrier prévisionnel**. Une grande partie des échanges concerne les **nuisances potentielles** (bruit, impact visuel) et les questions de **sécurité aéronautique** soulevées par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), nécessitant des ajustements de hauteur.

Le projet de renouvellement du parc éolien, situé sur la commune de Serviès, vise à optimiser et à pérenniser la production électrique du site en remplaçant six éoliennes existantes (mises en service en 2009) par deux éoliennes de nouvelle génération, plus puissantes

Ce projet aura des impacts à la fois sur la communauté locale et sur l'environnement, bien que les porteurs de projet insistent sur des améliorations par rapport au parc actuel.

Voici une analyse détaillée des effets anticipés, basés sur les études d'impact présentées :

1. Impacts sur la communauté locale, aspects acoustiques et nuisances sonores

Le nouveau parc vise à mieux respecter la réglementation acoustique en vigueur.

- **Réduction des Nuisances** : Le parc actuel fonctionnait avant la réglementation de 2011 et ne disposait que de deux modes de fonctionnement (marche ou arrêt), menant à des plaintes de riverains

. Les nouvelles éoliennes de génération utiliseront **une douzaine de modes de réglage acoustique**, permettant un contrôle beaucoup plus précis dans la régulation en fonction des conditions de vent.

- **Plan de Bridage Acoustique** : Un plan de bridage acoustique sera mis en place pour s'assurer du respect de la réglementation, même si cela peut engendrer une perte de production estimée entre 5% et 12%

. Une campagne de vérification acoustique sera menée pendant la première année d'exploitation.

- **Bruit Spécifique** : Le bruit de "machine à laver" associé à la ventilation des alternateurs des anciennes machines n'existe plus sur les nouveaux modèles.

- **Infrasons et Santé** : Les porteurs de projet se basent sur les rapports de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de l'Institut National de Santé et de Sécurité (INCS), qui n'ont pas trouvé d'incidence notable des infrasons émis par les éoliennes sur le corps humain ou les élevages.

- **Zones d'Augmentation du Bruit** : Une cartographie du différentiel de niveau sonore montre que les zones où le niveau sonore augmentera (zones rouges) sont des zones non habitées

. Toutefois, un résident d'une commune voisine (La Pinarié, à 1800 m) s'inquiète, son secteur apparaissant en rouge sur certains plans. Le porteur de projet assure qu'à cette distance, les éoliennes ne seront pas audibles et que les études prennent en compte les points de vie les plus proches.

- **Bruit intermittent** : Un intervenant souligne que le **battement intermittent des pales** est reconnu comme étant particulièrement fatiguant et néfaste pour la santé, et que les tribunaux ont déjà reconnu cet impact

- **Cartographie des Impacts** : Une cartographie du différentiel de niveau sonore entre le parc actuel et le nouveau projet montre que les zones où le niveau sonore augmentera (zones rouges) sont des **zones non habitées**.

2. Impacts Paysagers et Visuels

Le projet se caractérise par une réduction du nombre d'éoliennes (de 6 à 2) mais une augmentation significative de leur hauteur (de 125 m à un maximum de 190 m ou 200 m, hauteur bout de pale).

- **Évaluation du Promoteur** : L'étude paysagère réalisée par des experts externes conclut que les impacts sont **en grande majorité positifs**, surtout dans l'aire d'étude éloignée. Ceci est attribué à la **réduction considérable de l'emprise horizontale** (moins de mâts visibles) qui, de loin, compense l'augmentation de la hauteur.

- **Contestation des Riverains** : Les résidents contestent cette évaluation, estimant que l'augmentation de la hauteur (jusqu'à 75 mètres de plus) et l'augmentation de la **surface balayée par les pales** (passant d'environ 3 hectares pour le parc actuel à 4 hectares pour les deux nouvelles éoliennes) rendront l'impact visuel plus important et « catastrophique ».

- **Alignement Visuel** : Le risque d'alignement des éoliennes avec le village de Serviès, créant un effet de six branches en mouvement, accentue les préoccupations visuelles.

- **Contestation des Riverains** : Des membres du public contestent fortement l'affirmation d'un impact positif, soulignant que l'augmentation de la hauteur (jusqu'à 75 m de plus) et l'augmentation de la **surface balayée** par les pales (passant de 3 hectares pour l'ancien parc à 4 hectares pour le nouveau) rendront l'impact visuel encore plus important.

- **Effet d'Ombre/Mouvement** : L'impact visuel est accentué par le mouvement des pales. L'alignement des éoliennes avec le village de Serviès est une source de préoccupation.

- **Impact sur les riverains** : Une cartographie du différentiel de niveau sonore indique que les zones où le niveau sonore augmentera (zones rouges) sont des **zones non habitées**.

- **Surface balayée** : Il est mentionné que la **surface totale balayée** par les pales des deux nouvelles éoliennes (4 hectares) sera supérieure à celle des six éoliennes actuelles (3 hectares), ce qui accentuerait l'impact visuel en raison du mouvement.

- **Alignement** : L'alignement des éoliennes avec le village de Serviès est une source d'inquiétude, car cela pourrait créer un effet où l'on verrait simultanément le mât et six pales en mouvement.

3. Retombées économiques et sociales

- **Fiscalité** : Le projet devrait générer environ **130 000 € par an** de retombées fiscales pour l'ensemble des collectivités, dont 20 % pour la commune de Serviès, ce qui a permis à la municipalité de ne pas augmenter les impôts locaux.

- **Mesure d'Accompagnement** : Il est prévu de récupérer une pale d'éolienne du parc actuel pour en faire du **mobilier urbain** pour les communes de CLSC et de Serviès, dans le but de créer une identité locale.

- **Chantier** : La phase de chantier (démantèlement et construction) est estimée à environ **18 mois consécutifs**. Le transport du matériel passera par des routes communales et départementales, nécessitant l'accord des mairies et de la communauté de communes.

- **Information Publique** : L'information sur le projet a été diffusée via des *flyers* et des discussions au Conseil Municipal, bien que des membres du public aient déploré un manque de communication accessible.

Impacts sur l'Environnement

4. Biodiversité et faune

Le projet inclut des mesures d'adaptation et d'atténuation des impacts sur la faune locale.

- **Oiseaux et Chauves-souris** :

- Un **système d'arrêt automatique** des éoliennes sera mis en place en cas de détection d'oiseaux.

- Un **plan de fonctionnement préventif** (bridage) adaptera le fonctionnement du parc à l'activité des chauves-souris, couvrant 97 % de leur activité nocturne.

- **Calendrier de Travaux** : Les travaux respecteront un **calendrier écologique** strict, évitant notamment les travaux lourds (fondation, terrassement) durant les phases d'hivernage des reptiles.

5. Sécurité aéronautique

Le projet a soulevé des contraintes importantes de la part de l'aviation civile (DGAC).

- **Contraintes de Hauteur** : Suite à l'avis défavorable de la DGAC (pour un aéroport) et aux exigences pour Toulouse Blagnac, le projet doit être adapté par une **légère baisse de la hauteur maximale**, probablement entre 180 et 190 mètres

. Des modifications des publications aéronautiques seront également nécessaires pour l'aéroport de Castres.

- **Risques** : Des inquiétudes ont été soulevées concernant la sécurité des vols de loisir, des vols militaires et des transports d'urgence par hélicoptère (SAMU), surtout la nuit ou en cas de brouillard

. Les porteurs de projet et l'administration s'engagent à ne pas autoriser un projet qui mettrait en danger la vie des gens.

- **Publications aéronautiques** : Des modifications des publications aéronautiques seront nécessaires pour l'aéroport de Castres.

6. Pollution et gestion des matériaux

- **Particules de Pales** : Une préoccupation a été soulevée concernant l'usure des pales et la projection de particules

. Les pales sont composées de **fibres de verre** (matériaux composites), non de métal. Les porteurs de projet affirment que la quantité de résidus de décomposition est minime et non susceptible d'entraîner des répercussions significatives sur l'environnement.

- **Démantèlement et Réutilisation** : Le démantèlement du parc existant sera effectué en même temps que la construction du nouveau parc afin d'optimiser le chantier et de limiter les impacts au sol.

Les matériaux issus du démantèlement (notamment les cailloux) seront **réutilisés** pour la finalisation des chemins et plateformes du nouveau projet.

- **Risque d'Incendie** : Des mesures spécifiques de lutte contre les risques d'incendie sont prévues, incluant le débroussaillage obligatoire et l'installation d'une citerne d'eau de 220 m³, car le site est en zone forestière. Les cas d'incendie d'éoliennes sont rares.

- **Impact des Résidus** : Les porteurs de projet estiment que la quantité de résidus de décomposition des pales est minime (quelques grammes ou centaines de grammes) et **non susceptible d'entraîner des répercussions environnementales significatives**.

- **Gestion des Déchets** : Les matériaux issus du démantèlement du parc existant, comme les cailloux, seront **réutilisés** pour la construction des chemins et plateformes du nouveau projet, optimisant l'impact au sol et la gestion des ressources.

7. Rentabilité et retombées locales

- **Chiffres de Production Contestés** : Une résidente a contesté la fiabilité des chiffres de production, citant une ancienne pancarte indiquant 26 millions de kilowattheures, alors que la production réelle sur 15 ans était plus proche de 18 000 kWh

Elle a accusé les développeurs de « jouer avec les chiffres ».

- **Bénéfices pour les Habitants** : Un participant a demandé ce que les habitants de Serviès gagneraient en retour (électricité gratuite, participation aux bénéfices),

soulignant que la commune risquait de **perdre des habitants** et de la valeur immobilière (perte de 30 % à 40 % de la valeur des maisons) en raison des nuisances

. Le maire a répondu que les recettes fiscales (environ **130 000 € par an** pour l'ensemble des collectivités, dont 20 % pour Serviès) avaient permis de **ne pas augmenter les impôts locaux**.

8. Critiques sur la procédure et la terminologie

- **Sémantique et Transparence** : Plusieurs intervenants, notamment Jean-Luc Coustel, ont contesté l'utilisation du terme « **optimisation** » par l'administration (le Tribunal Administratif) ou les porteurs de projet, insistant sur le fait qu'il s'agissait d'un **renouvellement**

Ce débat sémantique a occupé une partie de la réunion, l'intervenant soulignant que la lettre de demande d'autorisation adressée au préfet utilisait le terme de « renouvellement » et non d'« optimisation », contrairement à la nomination des commissaires enquêteurs par le Tribunal Administratif qui emploie celui d'optimisation.

- **Forme de la Réunion** : Plusieurs participants ont critiqué le format imposé par le commissaire enquêteur, insistant sur le fait que la réunion devait être un **débat** et non un simple échange de questions-réponses, déplorant que leurs interventions soient « bridées ».

- **Information et Communication** : Des résidents ont exprimé leur frustration concernant le manque d'information claire et accessible

.Un citoyen s'est dit « très étonné de voir si peu de gens de Serviès » présents, questionnant si la population avait été suffisamment informée des problèmes potentiels sur leur commune.

Quel peut être le résumé des interventions du public ?

L'extrait fourni est le compte rendu d'une réunion publique de clôture de consultation concernant le projet de renouvellement (ou « optimisation ») du parc éolien de Serviès. Les interventions du public ont été nombreuses et désordonnées, elles portaient principalement sur les nuisances acoustiques, l'impact visuel de la nouvelle hauteur, la sécurité aérienne, la procédure administrative et la gestion des matériaux.

Voilà un résumé des principales interventions et préoccupations soulevées par les membres du public.

6.4. Contributions écrites

Trois contributions , dont une anonyme, ont été déposées sous forme de courrier remis au CE, elles ont été transférées sur le RD en observation n°28, n°29 et n°107 voir ci-dessus en 6.1..

7. Questions complémentaires du commissaire enquêteur

QCE1: La production envisagée par le projet de 2 éoliennes est sensiblement la même que celle des 6 éoliennes existantes, dans le contexte national que nous connaissons de moratoire éolien, des oppositions qui semblent fortes, comme le prévoyait la DDT, pourquoi ne pas envisager, seulement, de remplacer les éléments les plus fatigués comme les multiplicateurs, les roulements des alternateurs, éventuellement des pales, qui peuvent avoir progressé d'un point de vue aéro ?

Cette option a plusieurs avantages :

- 1) Eviter les probables tracasseries juridiques ;
- 2) Ne pas avoir à détruire les fondations des 6 éoliennes ;
- 3) Ne pas avoir à créer les fondations de 2 éoliennes ;
- 4) Une production électrique durant 1 à 1.5 an diminuée de seulement une quinzaine de pour cent, correspondant à l'éolienne en travaux durant 2 à 3 mois.

QCE2 : EDF produit, actuellement, de l'énergie, d'origine nucléaire, à environ 45€ le Mwh. Quel le prix de rachat, aujourd'hui, de l'énergie produite par les 6 éoliennes de Cuq Serviès ?

QCE3 : S'agissant des radars de détection de l'avifaune, quelle est la distance de détection ? compte tenu de l'inertie, quel est le temps d'arrêt des pales ?

QCE4 : Quels sont les actionnaires de la ferme éolienne qui exploite les 6 éoliennes de Cuq et Serviès ?

8. Conclusion

Selon l'article R.181-37-II du code de l'environnement, vous disposez de 5 jours à compter de la réception du présent procès-verbal de synthèse pour produire vos réponses ou commentaires aux observations formulées.

Bien que vous n'ayez aucune obligation réglementaire, votre mémoire en réponse serait souhaitable pour la qualité de la procédure et la bonne information du public ; en effet le CE prévoit dans son rapport de présenter, pour chaque observation, celle-ci suivie de la réponse du porteur de projet et de son commentaire.

Je vous remercie de me transmettre vos réponses :

- sous format Word, pour que je puisse les incorporer dans mon rapport.
- sous format PDF non modifiable, pour me permettre de joindre une copie garantie de vos réponses en annexe de mon rapport.

Fait à Pibrac le 16 octobre 2025

